

Compte rendu — Atelier 1

Table de concertation sur le plan régional
des milieux humides et hydriques (PRMHH)
de la MRC de l'Île d'Orléans



24 février 2021

19 h à 21 h 30

Note d'introduction

Transfert Environnement et Société a été mandaté par la MRC de l'Île d'Orléans pour assurer l'animation et la facilitation des échanges, ainsi que la prise de notes de l'atelier faisant l'objet du présent document.

Ce document rapporte de façon synthétique les principaux propos échangés et recueillis. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l'élaboration du document.

Table des matières

1. Mot de bienvenue et bonnes pratiques pour les rencontres virtuelles.....	1
2. Approbations.....	1
Ordre du jour.....	1
Règles de fonctionnement	1
3. Présentations.....	2
Schématisation de l'aménagement du territoire	2
Contexte environnemental — Portrait global des MHH	4
4. Atelier participatif	9
5. Prochaines étapes	9
 Annexe 1 — Présentations de la rencontre	12
Annexe 2 — Document sur les statuts de la Table de concertation	32
Annexe 3 — Questions envoyées à la MRC après l'Atelier #1	37
Annexe 4 — Résultats finaux des ateliers participatifs	41

1. Mot de bienvenue et bonnes pratiques pour les rencontres virtuelles

Mme Alexandra Boileau, de Transfert Environnement et Société, souhaite la bienvenue aux membres. Elle rappelle les consignes de la rencontre ainsi que les bonnes pratiques de fonctionnement en mode virtuel.

Mme Boileau présente les membres des équipes de la MRC de l'Île-d'Orléans et du Groupe Hémisphères :

- M. Simon Lemieux, urbaniste à la MRC de l'Île-d'Orléans;
- M. Edison Sierra, aménagiste à la MRC de l'Île-d'Orléans;
- Mme Marie-Ève Dion, biologiste pour le Groupe Hémisphères.

Mme Boileau invite M. Lemieux à présenter les objectifs de la rencontre (voir la présentation disponible à l'[Annexe 1](#)).

2. Approbations

Ordre du jour

Mme Boileau présente l'ordre du jour de la rencontre et invite les membres à intervenir.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 1	
J'ai partagé des questions concernant l'encadrement juridique des travaux. Je ne vois pas ce point à l'ordre du jour. Est-ce que cela sera traité ultérieurement?	Mme Boileau explique que M. Lemieux fera une mise au point sur ces questions. M. Lemieux explique que le premier bloc de questions a été transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Il ajoute que les réponses obtenues ont été ajoutées au site Web de la MRC, dans la section Foire aux questions. M. Lemieux précise que le deuxième bloc de questions n'a pas encore été traité, mais que des réponses seront obtenues sous peu et qu'un suivi sera fait.

Mme Boileau ajoute que certaines questions seront traitées au cours de la présente rencontre.

Règles de fonctionnement

Mme Boileau présente les statuts du comité et le rôle de la Table de concertation. Elle fait également état des engagements de la MRC et des membres du comité, ainsi que de la composition de la Table de concertation (voir l'[Annexe 2](#)).

Mme Boileau demande aux membres d'exprimer leur avis général sur la proposition de mandat et statuts, à savoir si elle paraît adéquate et convient pour les travaux de la Table d'ici juin 2022. Les membres expriment leur opinion via l'outil « Réactions » de la plateforme Zoom.

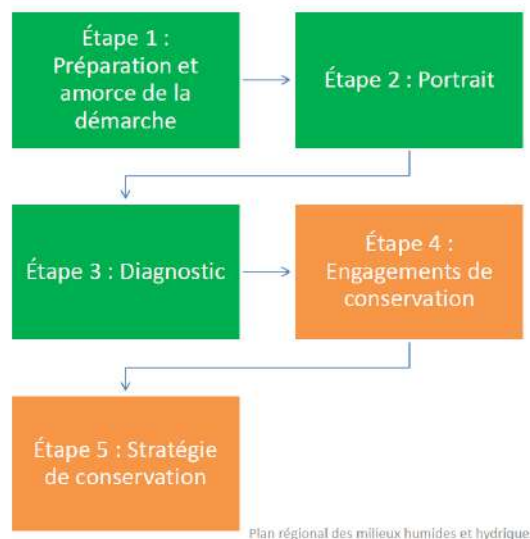
QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 2	
Concernant la question du consensus, je crois qu'il s'agit de la solution idéale. Cependant, advenant que cela ne soit pas possible sur un certain nombre de points, je crois qu'il faudrait convenir d'une autre méthode comme le vote.	Mme Boileau propose de tenter l'exercice du consensus et de convenir d'une solution avec les membres si cette situation se produit. Elle propose de conserver le point dans sa forme actuelle et de réfléchir à des mécanismes.
Je pense que la même situation pourrait se produire au moment de la validation du rapport.	Mme Boileau demande au membre s'il fait référence au dernier rapport déposer. Le membre précise qu'il fait référence aux comptes rendus produits après chaque rencontre.

Mme Boileau explique qu'il est préférable d'obtenir le consensus sur le contenu des comptes rendus plutôt que de les soumettre au vote. Elle privilégie de trouver une formulation qui convienne à l'ensemble des membres.

3. Présentations

Schématisation de l'aménagement du territoire

Mme Boileau invite M. Lemieux à prendre la parole et invite les membres à noter leurs questions en vue de la période de questions prévue à la fin de la présentation. M. Lemieux présente les cinq grandes étapes du Plan régional sur les milieux humides et hydriques (ci-après PRMHH). Il explique que la MRC est présentement aux étapes 2 et 3 qui consistent à faire le portrait et le diagnostic environnemental (voir le schéma ci-dessous).



M. Lemieux résume les différents éléments juridiques (ex. réglementations, schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, etc.) qui découlent de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il explique que le PRMHH est une planification sectorielle au même titre que par exemple que le Plan de développement

de la zone agricole (PDZA), qui permet d'enrichir le schéma d'aménagement. Les explications se résument en quelques points :

- Le PRMHH ne sera donc pas opposable aux citoyens, mais comme spécifié dans le cadre légal d'élaboration du PRMHH, ce dernier doit être intégré au schéma d'aménagement.
- Certains engagements de conservation pourraient donc nécessiter des modifications au document complémentaire du schéma d'aménagement.
- Dans le document complémentaire du schéma d'aménagement, la MRC peut établir, en vertu de ses compétences, des règles minimales à respecter.
- Les municipalités doivent assurer la concordance entre le document complémentaire et leur réglementation.
- Une municipalité pourrait être plus sévère que les règles minimales du document complémentaire, mais ne peut aller en deçà.

Exemple des bandes riveraines

- Dans le document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC, il y a les normes minimales à respecter en termes de largeur de bandes riveraines. Actuellement, il s'agit des normes issues de la Politique de protection des rives, des rives et des plaines inondables.
- Les six municipalités de l'Île d'Orléans ont donc dans leurs réglementations, les règles qui encadrent les bandes riveraines. Une ou des municipalités pourraient être plus sévères et imposer une bande riveraine plus large que ce qui est prescrit par le document complémentaire.

Il présente ensuite brièvement le type de réglementation qui est opposable aux citoyens :

- Réglementation provinciale (ex. : Loi sur la qualité de l'environnement, etc.)
- Réglementation régionale
Un seul règlement géré par la MRC de l'Île d'Orléans, soit celui sur le libre écoulement des eaux, venant encadrer les ponceaux, les obstructions dans le lit des rivières, etc.
- Réglementation municipale (ex. : zonage, construction, lotissement, règlements discrétionnaires, etc.)

M. Lemieux expose les différentes zones d'affectation présentes sur le territoire de l'Île d'Orléans, ainsi que leur superposition avec les milieux humides. Il précise que les milieux humides sont principalement situés dans les affectations de conservation, alors que les milieux hydriques sont surtout dispersés dans les affectations agricoles. Il ajoute que la présence de fossés de drainage ou mitoyens forme un réseau hydrique « informel » et qui se rattache au véritable réseau hydrique de l'île.

M. Lemieux conclut sa présentation avec les principaux constats sur les zones d'affectation. Certains usages peuvent être compatibles avec certaines affectations. Certaines autorisations de ce type sont comprises dans le schéma d'aménagement (ex. : les bassins d'irrigation à des fins agricoles sont permis dans les zones de conservation, mais il faut respecter les dispositions du document complémentaire au schéma).

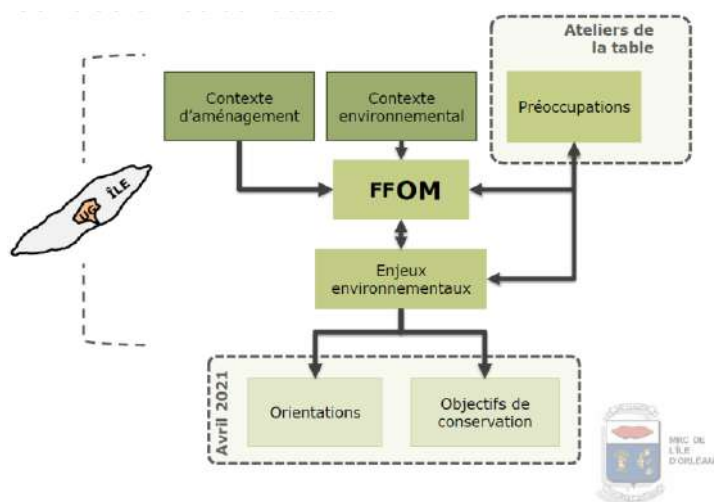
Contexte environnemental — Portrait global des MHH

Mme Dion débute sa présentation par un résumé du rapport qui a été déposé par Groupe Hémisphères à la MRC et dont l'objectif était d'identifier et de caractériser les milieux humides sur le territoire. Elle présente ensuite une carte des divers types de milieux humides présents sur l'île d'Orléans ([voir l'Annexe 1](#)).

Mme Dion fait ensuite état du bilan des perturbations, c'est-à-dire des gains et des pertes en milieux humides au cours des 20 dernières années. Elle présente les critères d'évaluation de la valeur écologique qui ont été utilisés pour brosse le portrait global des milieux humides. Les résultats indiquent une superficie importante de complexes à valeur élevée ou très élevée sur l'île. Mme Dion poursuit en présentant des milieux d'intérêt écologique qui ont également été considérés dans le rapport.

Elle rappelle que la MRC est présentement à l'étape 3 de la démarche du PRMHH qui consiste à établir un diagnostic des milieux humides. En ce sens, une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) doit être menée.

Mme Dion ajoute que la MRC a aussi entrepris une réflexion sur les grands enjeux environnementaux et les services écologiques des milieux. Elle termine en présentant les intrants et les extrants de la démarche PRMHH (voir la figure ci-dessous).



Suivant les présentations, Mme Boileau invite les membres à prendre la parole.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 3	
J'ai des bassins d'irrigation qui possiblement sont en milieux humides et j'aimerais savoir si je pourrai continuer à les utiliser pour ma production agricole.	Mme Boileau explique à ce stade de la démarche, il est trop tôt pour répondre sur des cas spécifiques. Elle ajoute que cette situation fait partie des préoccupations à souligner durant l'atelier qui suivra la période de questions. M. Lemieux confirme qu'il est trop tôt pour répondre à cette question et que la démarche du PRMHH va permettre de clarifier cette situation. Le travail est

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	d'en arriver à établir des objectifs de conservation sur certains secteurs où par exemple il y aurait intérêt à conserver des milieux humides en raison des services écologiques qu'ils rendent, en réponse aux enjeux identifiés avec la Table. Par contre, il y a déjà un volet légal qui s'applique aux bassins d'irrigation (autorisations requises, etc.), et ceci ne touche pas le PRMHH.
Q & I 4	
J'aimerais savoir s'il y a des milieux humides et de quel type sur mes terres. Est-ce possible de partager cette information?	M. Lemieux explique qu'il existe une carte interactive sur le site Web de la MRC . Cet outil permet de voir s'il y a des milieux humides selon les données de Canards Illimités. Il ajoute que l'étude de caractérisation de Groupe Hémisphères — qui contient des cartes du territoire — est aussi disponible sur le site Web. Il invite également le membre à le contacter s'il le désire.
Q & I 5	
J'aimerais savoir à quel moment j'aurai une réponse plus précise sur l'utilisation des bassins d'irrigation.	Mme Boileau explique qu'il faut d'abord compléter la démarche de diagnostic et que les orientations et objectifs de conservation seront abordés par la suite.

Une explication est donnée sur la notion de « service écologique » rendu par les milieux humides. M. Lemieux explique qu'un service écologique est un avantage gratuit qu'offre le milieu humide. Par exemple, un milieu humide peut avoir un avantage de rétention d'eau pour éviter des débordements. Mme Dion ajoute que les services dépendent du type de milieux humides (ex. tourbière) et de leur localisation. Elle donne en exemple les milieux humides qui se trouvent en bande riveraine qui agissent comme filtre et retiennent des contaminants présents dans l'eau. Les milieux humides sont aussi des milieux de vie pour diverses espèces d'animaux ou d'insectes comme les pollinisateurs.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 6	
Est-ce que notre opinion sera prise en compte dans cette démarche ou bien est-ce que les règles du ministère sont déjà décidées et qu'il faudra simplement s'y soumettre? J'aimerais savoir s'il existe des règles au ministère concernant les milieux humides et qu'au final, je n'aurai pas le choix de les appliquer sur mes terres.	M. Lemieux confirme qu'il existe déjà des lois et règlements. Il donne l'exemple des bandes riveraines sur lesquelles il y a des règles provinciales minimales. La démarche du PRMHH va permettre d'identifier s'il y a des problématiques sur le territoire qui nécessite des modifications. Par exemple, une ou des municipalités pourraient voir à augmenter les largeurs de bandes riveraines s'il s'agit d'un enjeu dans leur secteur. Il ajoute que selon la loi, il n'est pas possible de faire des travaux dans les milieux humides, à moins de demander une autorisation et qu'en ce sens, une évaluation de la demande est faite par le ministère avant d'accorder ou non l'autorisation.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	Le PRMHH ne viendra pas toucher la législation, mais va permettre de justifier les choix effectués sur les milieux humides et le réseau hydrique (ex. : statu quo, restauration, création). La démarche actuelle sert à réfléchir et anticiper la planification à ce niveau.
Q & I 7	
Dans le rapport (p.13), il est inscrit qu'une bande tampon de 100 mètres est considérée pour permettre l'intégrité des processus. Est-ce que cela signifie que si nous avons un milieu humide sur nos terres, nous devons respecter cette bande tampon de 100 mètres?	Mme Dion explique que non et que la bande tampon permet d'évaluer la vulnérabilité d'un milieu humide et sa valeur écologique. Elle précise que cela n'a rien à voir avec la réglementation. Ce qui se retrouve dans la littérature est qu'une bande tampon de 100 mètres intègre (pas de perturbation) autour d'un milieu humide va permettre de bien conserver les processus écologiques.
Mais il demeure qu'il y a une bande de protection autour des milieux humides que les propriétaires ne peuvent toucher.	Mme Dion explique que pour les milieux humides, la bande de protection de 10 mètres va s'appliquer pour ceux qui sont reliés au réseau hydrique. Pour un milieu humide isolé, il n'y a pas de bande tampon de protection exigée par la législation.
Q & I 8	
Je me demandais s'il est possible de prévoir une uniformité dans la réglementation des municipalités sur le territoire. La compréhension des règlements spécifiques par municipalité peut devenir très complexe. Je trouve qu'il serait dommage que les municipalités modifient à leur guise (par exemple en étant plus contraignante que les normes minimales du document complémentaire au schéma d'aménagement) ce que nous avons décidé dans le cadre de cette Table de concertation.	M. Lemieux répond qu'il s'agit d'une des conclusions possibles du PRMHH. Il pourrait être décidé collectivement par exemple qu'une bande tampon soit exigée autour de milieux humides d'intérêt. Il explique que s'il y a consensus et que les recommandations sont adoptées dans le cadre du PRMHH, il y aura un processus de consultation pour la modification au schéma d'aménagement (encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme). Ensuite, par concordance, les municipalités devront modifier leur réglementation. En faisant le PRMHH en concertation, incluant les acteurs municipaux et autres, il est souhaitable que ces processus subséquents puissent aller rondement.
Il n'y a donc pas de risque que cela change complètement, une fois rendu à l'étape du règlement d'urbanisme.	M. Sierra ajoute que ce qui émane du document complémentaire au schéma d'aménagement est toujours une norme minimale et que les municipalités peuvent aller plus loin dans la réglementation, si elles le souhaitent. Il s'agit d'une compétence du conseil de la municipalité. Donc ce qui est décidé en planification du PRMHH et inscrit au document complémentaire ne garantit pas une uniformité des règlements dans les différentes municipalités.
	M. Lemieux ajoute que si les municipalités souhaitent prendre un leadership sur la réglementation et être plus sévères, cela devra être fait en concordance avec

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	le schéma d'aménagement. La démarche collective actuelle demeure importante.
Q & I 9	
Quand on parle des boisés sur des zones de conservation, il s'agit souvent d'érablières. J'espère que nous n'aurons pas besoin d'autorisations pour aller entailler les arbres ou entretenir la forêt.	M. Lemieux ne croit pas que c'est vers là que l'on s'en va. Il ajoute que les propriétaires sont susceptibles de devoir obtenir des autorisations pour abattre des arbres en milieu humide par exemple, mais pas nécessairement pour entailler. Ce genre d'usages et d'utilisations du territoire doivent faire partie de la réflexion autour du PRMHH. ¹
Q & I 10	
Je trouve que le débat touche les vrais enjeux et les vraies difficultés que l'on va rencontrer durant nos travaux. On devra faire des choix par rapport aux grands enjeux de conservation et il se peut que cela ait un impact sur les terres agricoles, considérant qu'elles occupent une grande partie du territoire. D'autre part, j'aimerais souligner que la Loi sur l'eau, la Loi sur la qualité de l'environnement et la législation sur les milieux humides prévoient un grand nombre de mesures pour protéger les milieux humides. Par exemple, l'usage de l'eau provenant d'un milieu humide est déjà encadré. Et ces lois sont là pour rester, d'autant plus que certaines d'entre elles viennent d'être mises à jour. Et elles répondent à plusieurs des questionnements précédents à savoir les usages permis, les normes à respecter, les contraintes, etc. La démarche que l'on fait est pour établir des priorités afin de déterminer si certains types de travaux pourront être faits à proximité des milieux humides. Il va falloir dans les prochaines étapes établir les priorités de concertation. Les travaux que nous allons mener vont sensibiliser la population sur les avantages des milieux humides et espérons-le, apporter des changements de comportement pour préserver ces ressources, sans mettre en péril les revenus, les activités, etc. Mais des concessions seront	Mme Boileau remercie le membre pour son intervention.

¹ Il est proposé de faire un résumé des usages permis au niveau forestier ou agricole en zone de conservation (schéma d'aménagement). La MRC explique que les municipalités n'ont pas encore adopté la réglementation concordante au schéma d'aménagement qui est entré en vigueur en 2018, ce qui complique cette proposition. De plus, le conseil de la municipalité a le pouvoir de découper le territoire en autant de zones qu'il le juge nécessaire et régir, dans chaque zone, l'occupation du sol, notamment en prohibant ou en autorisant les constructions et les usages.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
probablement nécessaires. Si on ne conserve pas les milieux humides et hydriques et les services écologiques, on pourrait se retrouver avec de graves problèmes au niveau de l'eau que tous et toutes boivent sur l'île d'Orléans par exemple. Il y aura cet équilibre à atteindre dans les travaux de la Table.	
Q & I 11	
Dans le plan qui va être fait, lorsqu'il y a sur une propriété un milieu humide avec certaines conditions (par exemple la possibilité de mettre une bande tampon évoquée plus tôt), est-ce que les propriétaires vont en être informés?	M. Lemieux mentionne que les propriétaires vont avoir plusieurs moyens d'être informés des conclusions du PRMHH. Mme Boileau ajoute que le volet sensibilisation peut aussi faire partie du PRMHH et constituer une orientation de ce dernier.
Bien que l'information soit diffusée, il serait pertinent de cibler et clarifier quels milieux humides seront « impactés » par le PRMHH (ex. : zone tampon).	M. Lemieux explique qu'il faut prendre soin de distinguer encore une fois les éléments qui seront issus du PRMHH (ex. : décision concertée concernant quelques complexes de milieux humides d'intérêt qui fera l'objet de sensibilisation) par rapport à ceux issus de la réglementation déjà existante (ex. : bande riveraine sur un cours d'eau).
Q & I 12	
J'aimerais revenir sur le rapport. Tel que c'est présenté, on a l'impression qu'il n'y a rien dans le secteur sud, alors qu'il y a des milieux humides dans ce secteur quand on va sur le terrain et que toute cette zone est qualifiée zone de concertation d'oiseaux aquatiques. Est-ce qu'il y a eu des gains ou pertes pour ce secteur-là?	Mme Dion explique qu'il y a des milieux humides dans la section sud (dans le fleuve), mais en moins grande présence que dans le secteur nord. C'est relié à l'exposition de la rive, les quelques milieux humides au sud sont surtout dans les petites baies où la rive est protégée. Les zones de concertation d'oiseaux aquatiques ne sont pas nécessairement associées aux milieux humides, ce qui explique que l'on ne les voit pas sur la carte. Certaines de ces zones sont en plein milieu du fleuve où il y a beaucoup d'eau.
Q & I 13	
Est-ce que ça va dire qu'il n'y a aucune préservation à faire dans le secteur sud?	Mme Dion explique qu'il est trop tôt pour confirmer cela. Cela reste à voir avec les prochaines étapes (enjeux, orientations, etc.). Les milieux humides d'intérêt présentés dans le rapport de Groupe Hémisphères le sont d'un point de vue environnemental seulement, issus de la caractérisation. Les membres de la Table peuvent apporter des intrants différents.
Q & I 14	
J'aimerais revenir sur la question précédente. Je pense que c'est une question de plan d'aménagement et de vocation touristique si le secteur sud n'a aucun milieu	Concernant la différence entre les zones de Canards Illimités et le rapport de Groupe Hémisphères, Mme Dion explique que son équipe est partie des

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
humide. Pour ce qui est des bandes tampons, il faudrait que cela soit clairement établi. Finalement, quand on parle des lacs, je ne comprends pas pourquoi certaines catégories de lacs ne sont pas enregistrées. Je remarque aussi que certaines zones de Canards Illimités ne sont pas présentes dans le rapport discuté plus tôt. J'ai l'impression que les agriculteurs qui ont protégé leurs milieux humides vont être punis. J'aimerais savoir si la MRC va modifier son plan d'aménagement.	cartes de Canards Illimités et a fait des validations sur le terrain, ce qui explique les différences. Concernant la modification du plan d'aménagement, M. Lemieux confirme que celui-ci doit légalement être modifié en fonction des conclusions du PRMHH, qui par ailleurs sera établi avec la Table de concertation. C'est le conseil de la MRC qui va l'adopter. Les modifications au schéma devraient donc normalement répondre aux attentes des acteurs et usagers qui ont participé à la démarche d'élaboration du PRMHH.

Mme Boileau remercie les membres et annonce une pause avant le début de l'atelier. Les questionnements transmis à la suite de l'atelier (hors rencontre) ont été répertoriés à l'[Annexe 3](#). Ils sont issus du sondage de rétroaction ou de demandes courriel.

4. Atelier participatif

Mme Boileau explique le fonctionnement des ateliers participatifs et les thèmes abordés, en précisant que les membres participeront à deux échanges avec des objectifs précis :

- Partage des préoccupations ciblées reliées aux enjeux
Objectif : aller chercher, à partir des enjeux environnementaux, les préoccupations réelles, tangibles et ciblées (environnementales, aménagement du territoire, usages) et ainsi orienter les priorités et objectifs de conservation pour l'Île et par unité géographique.
- Identification des forces et opportunités par enjeu
Objectif : Faire ressortir les éléments positifs (forces et opportunités) en lien avec le PRMHH de votre point de vue et recueillir les initiatives en cours ou en développement au niveau des enjeux.

Les résultats de l'atelier participatif sont présentés à l'Annexe 4. Ils comprennent :

- Les commentaires rédigés directement par les membres connectés sur l'outil Jamboard lors de la rencontre.
- Les commentaires transcrits par les responsables de l'animation lors des interventions orales des membres qui n'avaient pas d'accès direct à l'outil Jamboard.
- Les commentaires reçus via le sondage de rétroaction.

5. Prochaines étapes

Mme Boileau remercie les membres pour leur participation aux discussions et invite M. Lemieux à présenter les prochaines étapes de la démarche (voir la figure ci-dessous).



M. Lemieux explique que d'ici la prochaine rencontre, la MRC va bonifier et consolider les éléments de l'analyse FFOM. Il précise que la prochaine étape avec les membres de la Table de concertation sera d'établir les orientations et les enjeux de conservation qui deviendront les piliers du PRMHH.

Mme Boileau remercie les membres pour leur participation et les invite à prendre la parole.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 15	
J'ai savoir si nous pourrions inviter un expert juridique à la prochaine rencontre pour nous expliquer les éléments des lois qui régissent les milieux humides.	Mme Boileau prend bonne note de la suggestion et propose de tenir une courte rencontre sur ce sujet d'ici la prochaine rencontre régulière. M. Lemieux ajoute que la section Foire aux questions du site Web de la MRC contient peut-être des réponses aux questions d'ordre légale ou ministérielle. Il se dit également en accord avec l'idée d'organiser une courte séance d'info.
Q & I 16	
Est-ce que pour la prochaine rencontre, il y aura un document qui sera déposé comme celui préparé par Hémisphère, c'est-à-dire un document qui nous permettra de réfléchir aux questions qui seront abordées à la prochaine séance.	M. Lemieux explique que la prochaine rencontre portera sur la vision des parties prenantes quant au PRMHH et qu'en ce sens, il est prévu de partager des liens vers des sites Web pour alimenter la réflexion des membres. Il invite aussi les membres à partager leurs idées via courriel.
Q & I 17	
Je suis en accord avec l'un des commentaires précédents comme quoi nous ne sommes pas toujours au fait de l'ensemble des réglementations qui touchent les milieux humides. Je crois que les cartes apparaissant dans le rapport de Groupe Hémisphères peuvent peut-être répondre à certaines questions, car elles contiennent beaucoup d'information.	M. Lemieux demande si des acteurs locaux ou des organismes comme l'UPA pourraient transmettre de l'information sur la réglementation à leurs membres.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 18	
Je me demande si on ne pourrait pas produire un document d'information spécifiquement pour les agriculteurs et dans lequel on pourrait expliquer les étapes de la démarche et la réglementation.	Mme Boileau répond qu'une vérification avec l'UPA est nécessaire et que la préoccupation est bien entendu. Elle ajoute qu'un suivi sera fait d'ici la prochaine rencontre.
Q & I 19	
L'eau a toujours été limitée sur l'île d'Orléans. Je me demande si l'utilisation de l'eau du fleuve pourrait aussi être incluse dans l'étude. Il y a peut-être une avenue à explorer.	

Un membre explique que pour l'instant, l'étude porte sur l'eau disponible sur l'île et que l'angle privilégié est une meilleure utilisation de l'eau (ex. irrigation à base pression). Il ajoute que si les résultats de l'étude ne confirment pas cet angle, l'idée d'utiliser l'eau du fleuve sera alors privilégiée.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 20	
Je me souviens qu'il y a quelques années, le ministre de l'Agriculture avait promis d'amener l'eau de la rivière Montmorency sur l'île et que les agriculteurs pourraient l'utiliser. À la suite d'un changement de gouvernement, il a été décidé de subventionner les agriculteurs pour qu'ils creusent des étangs sur l'île. Je ne pense pas que pomper l'eau du fleuve soit une bonne idée, car cela implique de la filtration. À mon avis, l'eau de la rivière Montmorency est une meilleure idée.	Mme Boileau remercie le membre.

M. Lemieux remercie les membres et se dit satisfait des échanges de la rencontre.

Annexe 1 — Présentations de la rencontre

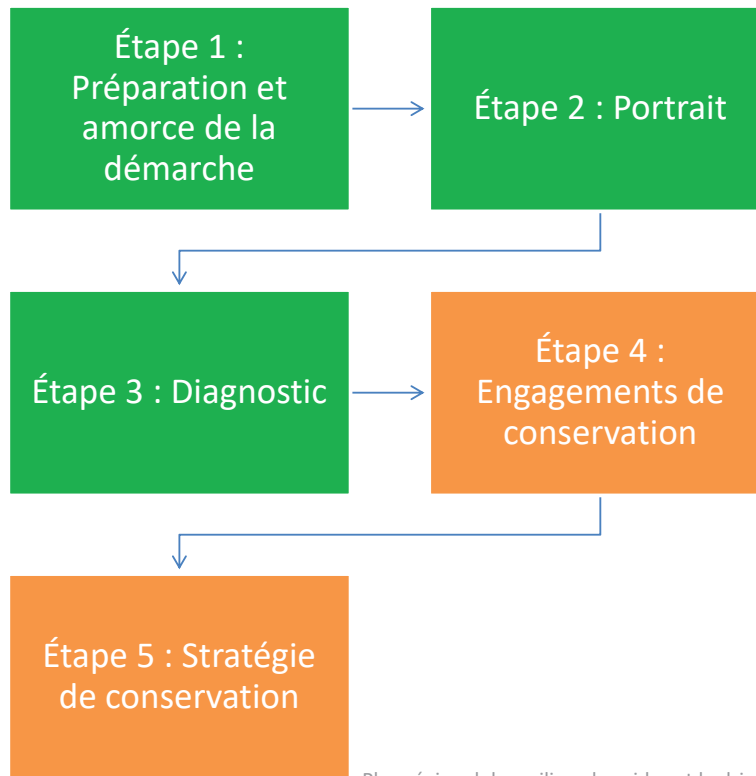
**Plan régional des milieux humides et
hydriques (PRMHH)
MRC Île-d'Orléans**

Atelier #1 de la Table de concertation
24 février 2021
19h à 21h30

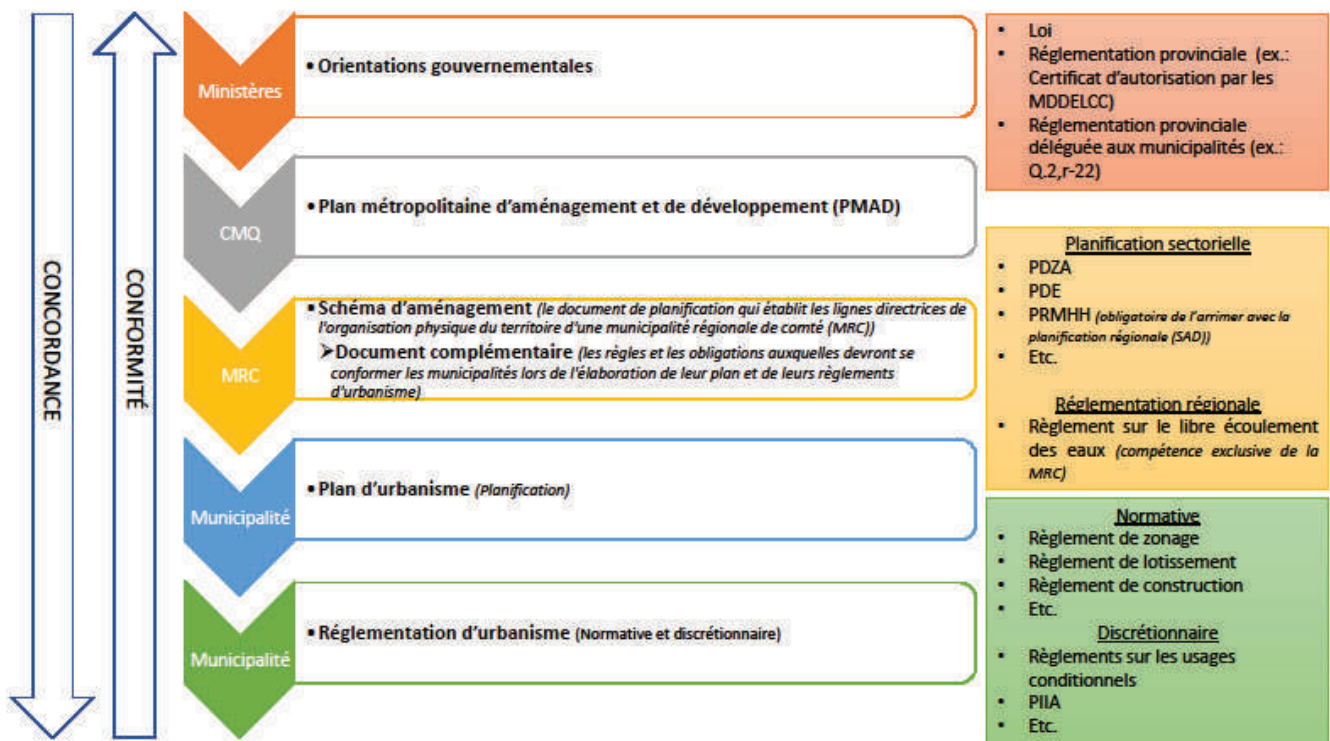


Présentation 1
**Schématisation de l'aménagement du
territoire**

Rappel - Étapes du PRMHH



27



Est-ce que le PRMHH sera opposable aux citoyens ?

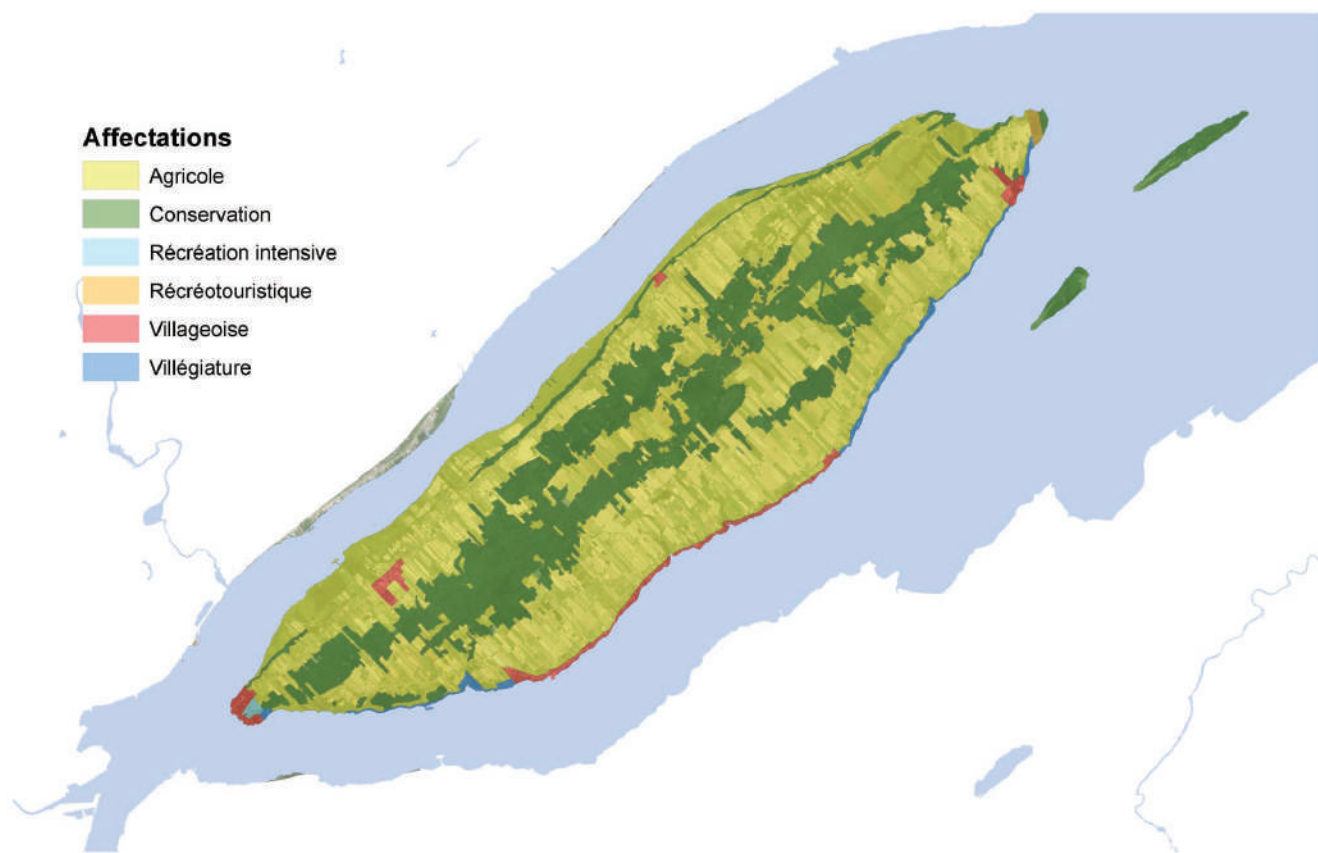
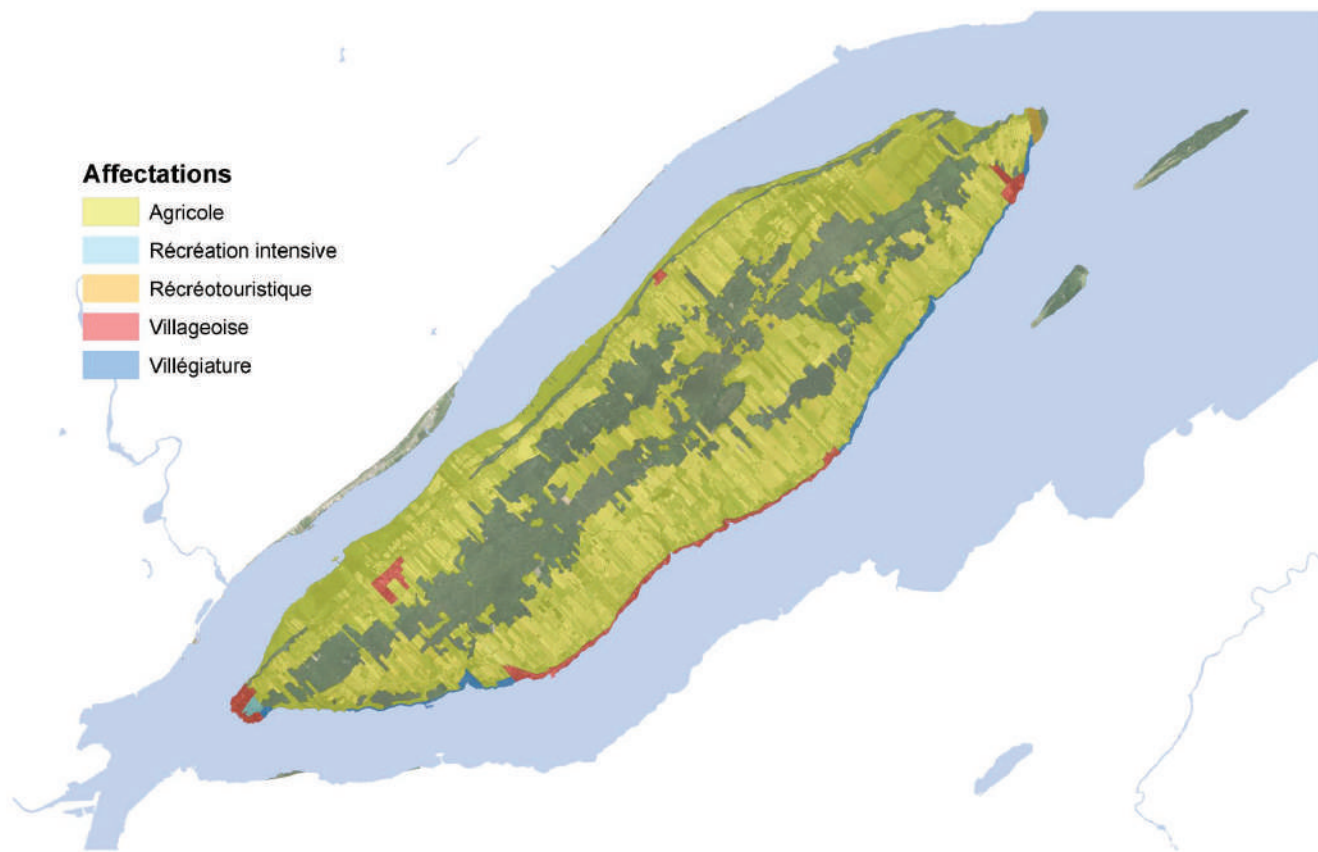
- Non
- Par contre, il est possible que le PRMHH nécessite des modifications au schéma d'aménagement (SAD)
 - Incluant le document complémentaire (règles et obligations pour les municipalités).
 - Ainsi, afin d'assurer la concordance obligatoire, la réglementation d'urbanisme locale devra être modifiée afin d'être conforme au SAD.

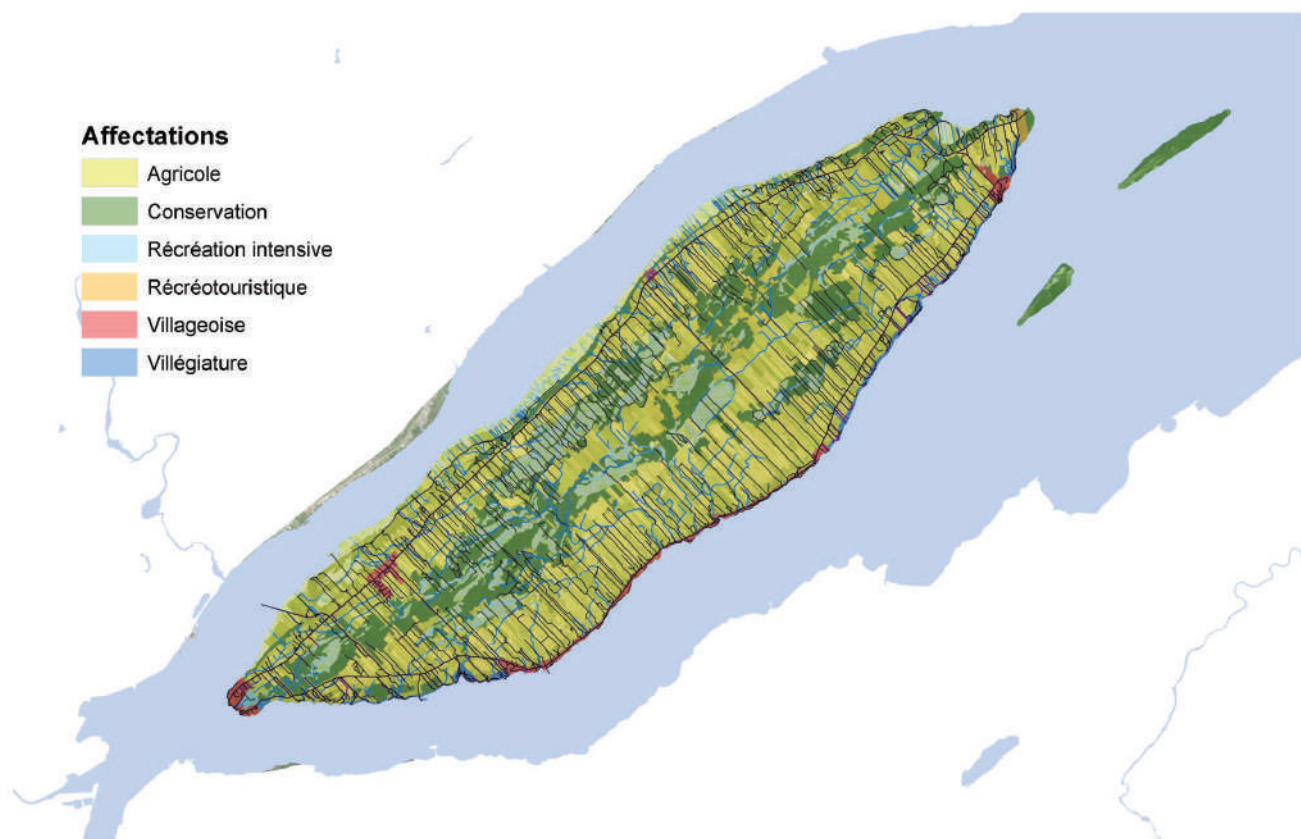
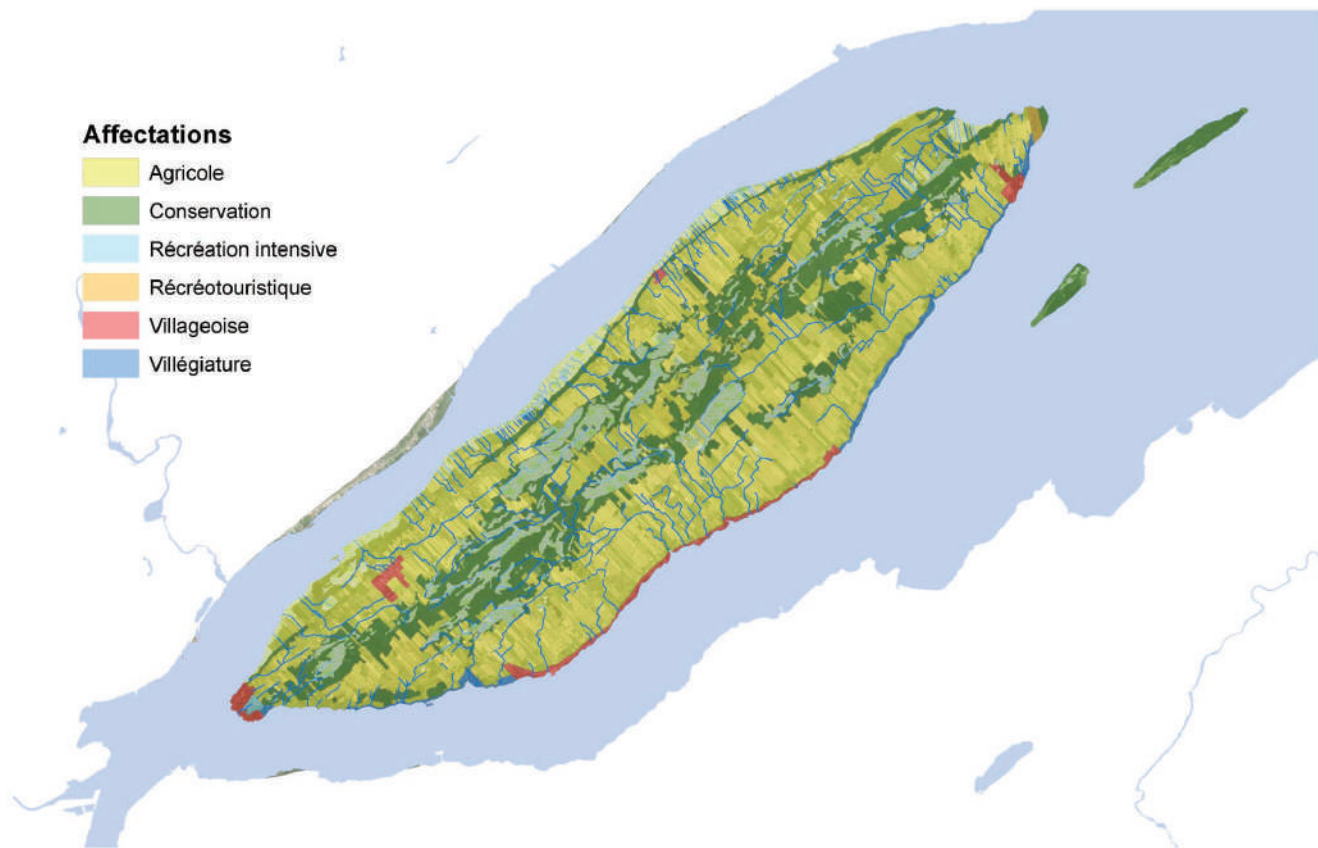
Ce qui est opposable aux citoyens

- Réglementations provinciales
- Réglementation régionale
 - Règlement numéro 2011-02 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de l'Île-d'Orléans
- Réglementation municipale
 - Règlement de zonage, règlement de lotissement, nuisances, etc.









Affectations de conservation

Usages compatibles ou autorisés

- L'agricole*
- Les équipements d'utilités publics
- L'exploitation forestière*
- La récréation extensive*

*Selon les dispositions relatives dans l'affectation de conservation et sous réserve de l'approbation de la CPTAQ



Constats en lien avec l'aménagement

- La majorité des milieux humides est située à l'intérieur de l'affectation de conservation et dans l'affectation agricole.
 - Conservation: 77,5 %
 - Agricole: 22,46 %
 - Villageoise: 0,02 %
 - Villégiature: 0,01 %
 - Récréotouristique 0,01 %
- Le réseau hydrique est majoritairement à l'intérieur de l'affectation agricole.

Proportion des milieux humides par affectation

Constats en lien avec l'aménagement

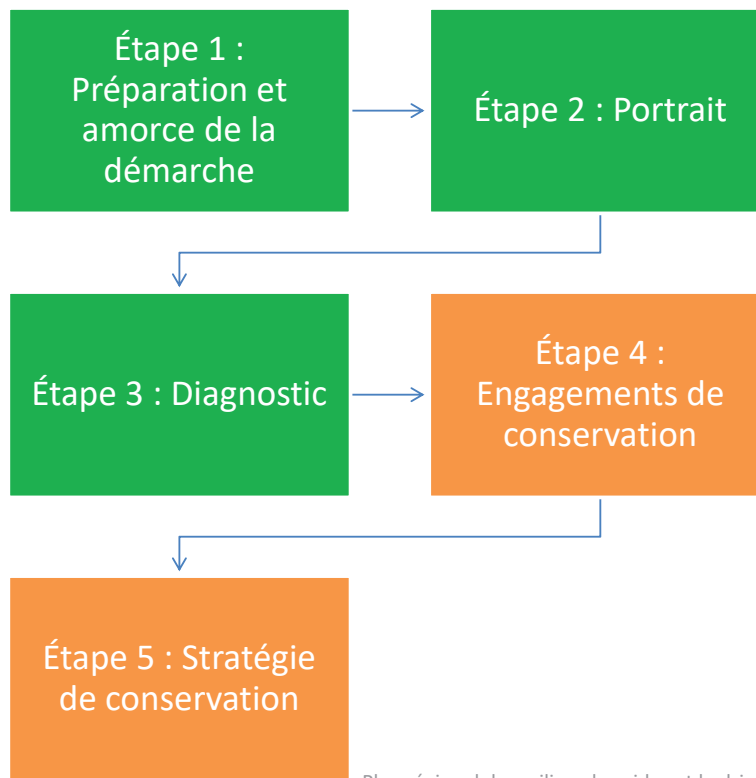
- La majorité des complexes de milieux humides est fragmenté par des chemins et des fossés.
- Il y a présence d'un très grand nombre de fossés mitoyens (fossés de ligne).
- Le réseau des fossés est en lien avec le réseau hydrique (influence sur les cours d'eau).
- La réglementation concernant le littoral et les bandes riveraines n'encadre pas les fossés ni les bassins d'irrigations isolés (à l'extérieur d'un milieu humide).



Présentation 2

Contexte environnemental – Portrait global des MHH

Rappel - Étapes du PRMHH



Plan régional des milieux humides et hydriques



43

Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Objectifs du rapport

- Identifier et caractériser les milieux humides du territoire
- Réaliser un bilan des milieux humides et hydriques par unité géographique
- Présenter une cartographie mise à jour des milieux humides et hydriques
- Créer des fiches du contexte environnemental par unité géographique qui seront mises à jour tout au long des étapes de la démarche

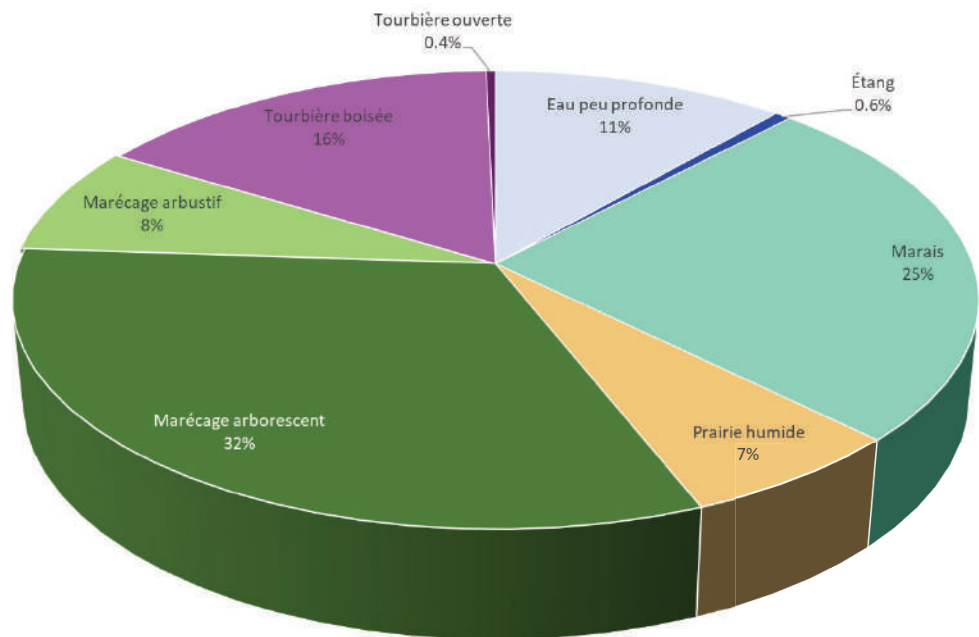


Plan régional des milieux humides et hydriques

44

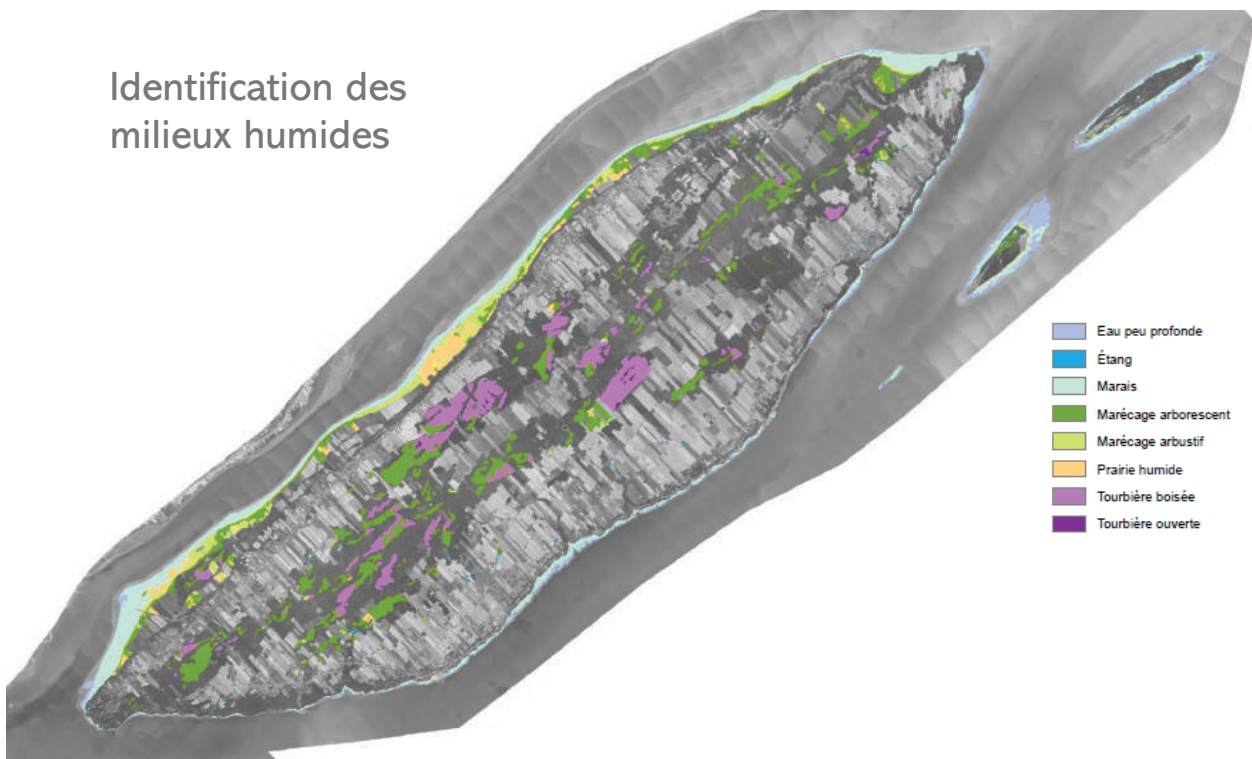
Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Identification des milieux humides



Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Identification des milieux humides



Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Identification des milieux humides

- 3 560 ha de milieu humide
- 39 % des milieux associés au fleuve Saint-Laurent
- 10 bassins versants avec moins de 10% de milieux humides

Plan régional des milieux humides et hydriques



47

Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Bilan des perturbations

- Identification des gains et des pertes en milieu humide au cours des 20 dernières années

Description	Superficie (ha)				
	Récente	2-10 ans	10-20 ans	Total	
Abandon de terres agricoles	-	+9,0	+56,7	+65,7	Temporaire
Coupe forestière	7,8	4,9	-	12,7	
Entretien de la végétation	7,1	-	-	7,1	
Remblai	-6,8	-2,3	-	-9,1	Permanente
Agriculture	-1,5	-0,8	-	-2,3	

Plan régional des milieux humides et hydriques



48

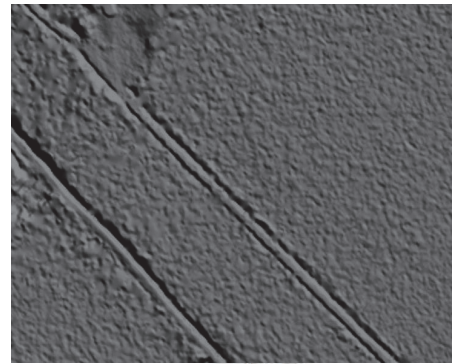
Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Bilan des perturbations

- Autres perturbations relevées - Milieux humides
 - Drainage
 - Chemins forestiers (perte en superficie et drainage)



Fossé de drainage en bordure d'un chemin



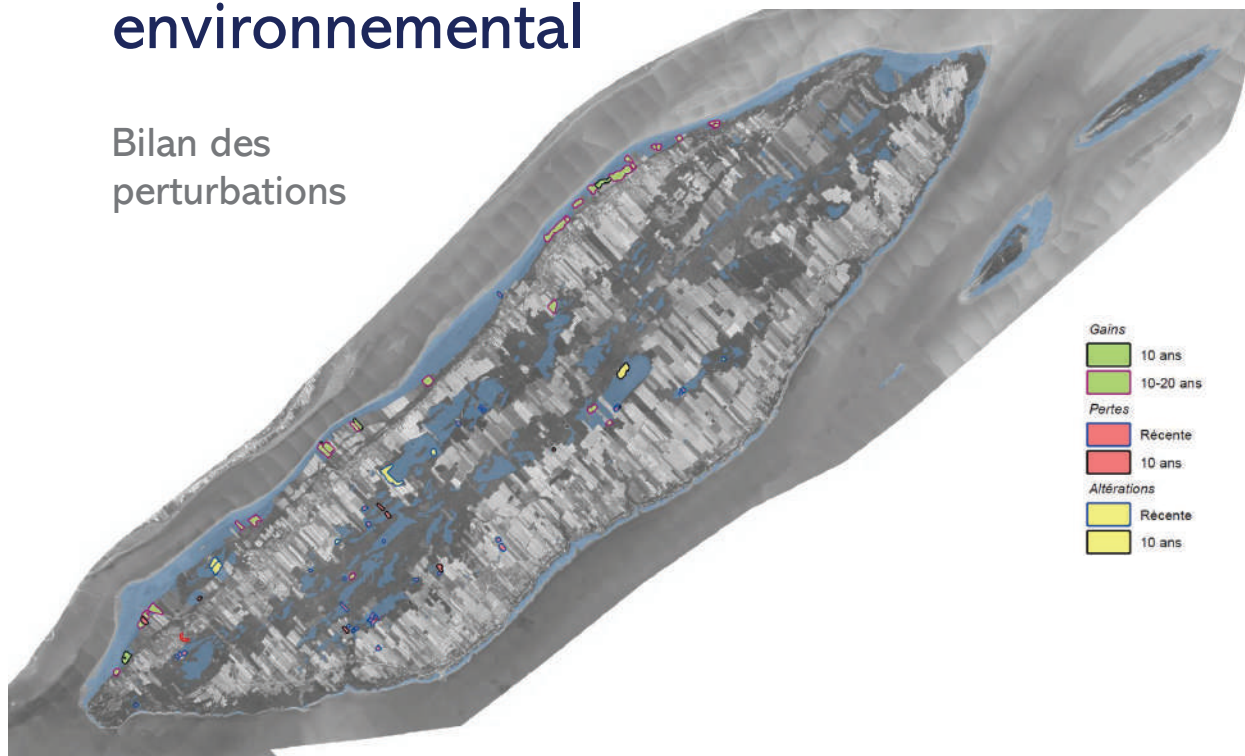
Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Bilan des perturbations

- Autres perturbations relevées – Cours d'eau
 - Canalisation
 - Perte de connectivité
 - Bandes riveraines inadéquates
 - Sédimentation et ensablement

Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Bilan des perturbations



Plan régional des milieux humides et hydriques



51

Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Évaluation de la valeur écologique

- Critères cotés

Superficie

Type

Complexité

Qualité du milieu

Occupation des terres adjacentes

Forme du milieu humide

Susceptibilité aux perturbations

Drainage

Sols et végétation

Perturbation

- Méta critères

Connectivité hydrologique

Fonctions remplies par le milieu humide

Hydrologique

Biogéochimique

Biologique

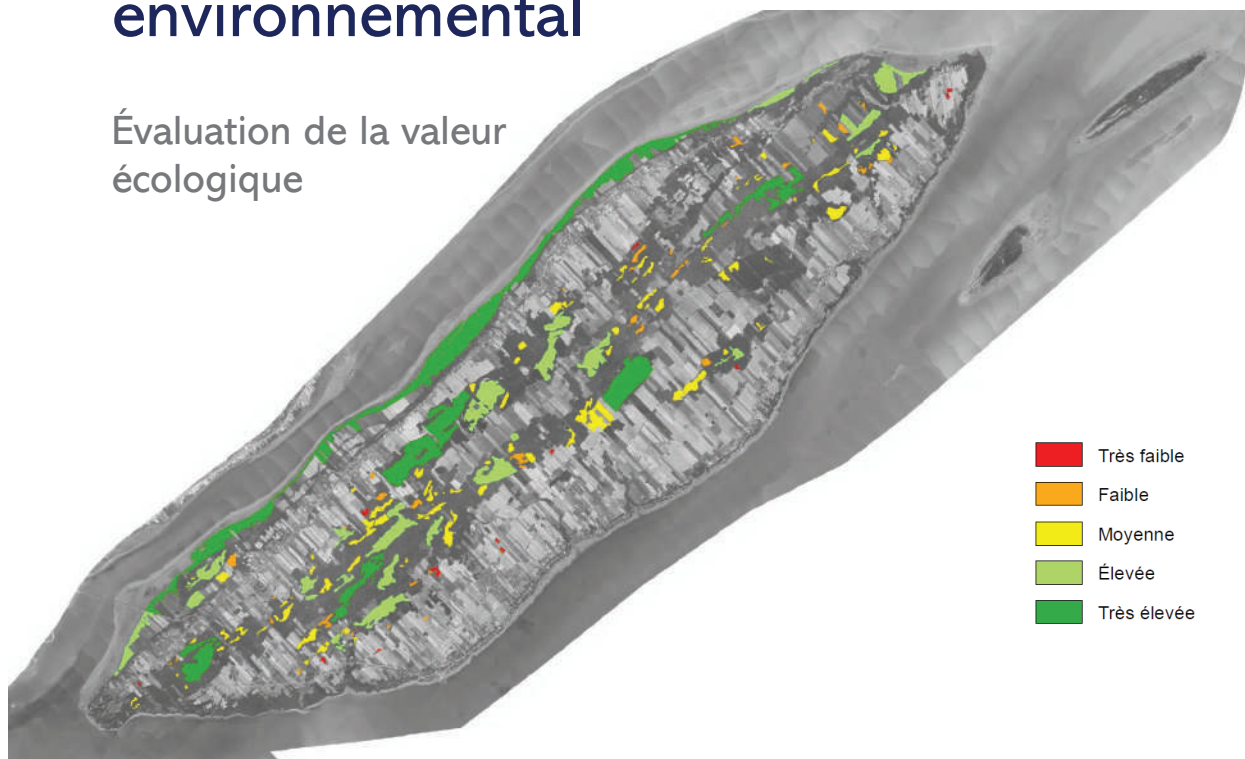


MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

52

Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Évaluation de la valeur écologique



Plan régional des milieux humides et hydriques



53

Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Évaluation de la valeur écologique

Valeur écologique	Nombre de complexes	Superficie (ha)
Très faible	14	16,81
Faible	41	89,34
Moyenne	85	370,93
Élevée	25	632,10
Très élevée	8	1050,58
Total	173	2159,76



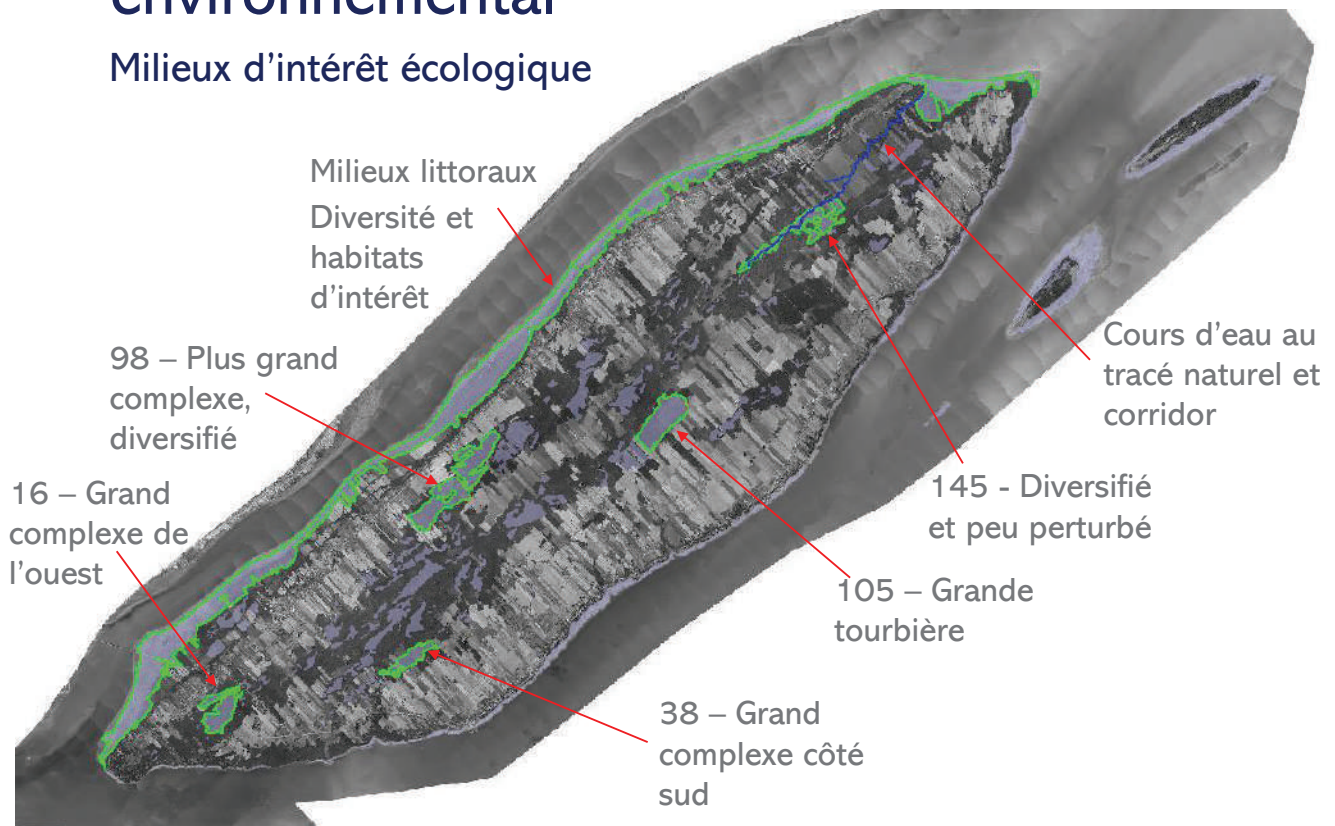
MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Plan régional des milieux humides et hydriques

54

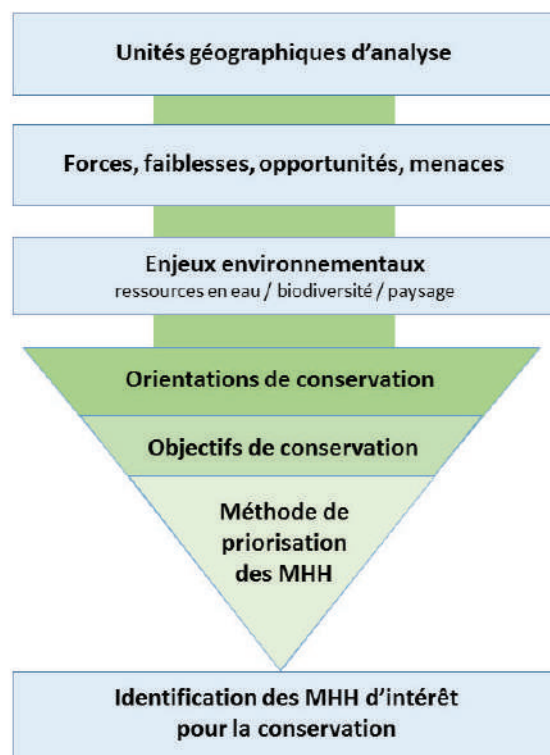
Étape 2 – Résumé du portrait environnemental

Milieus d'intérêt écologique



Étape 3 : Diagnostic des MHH

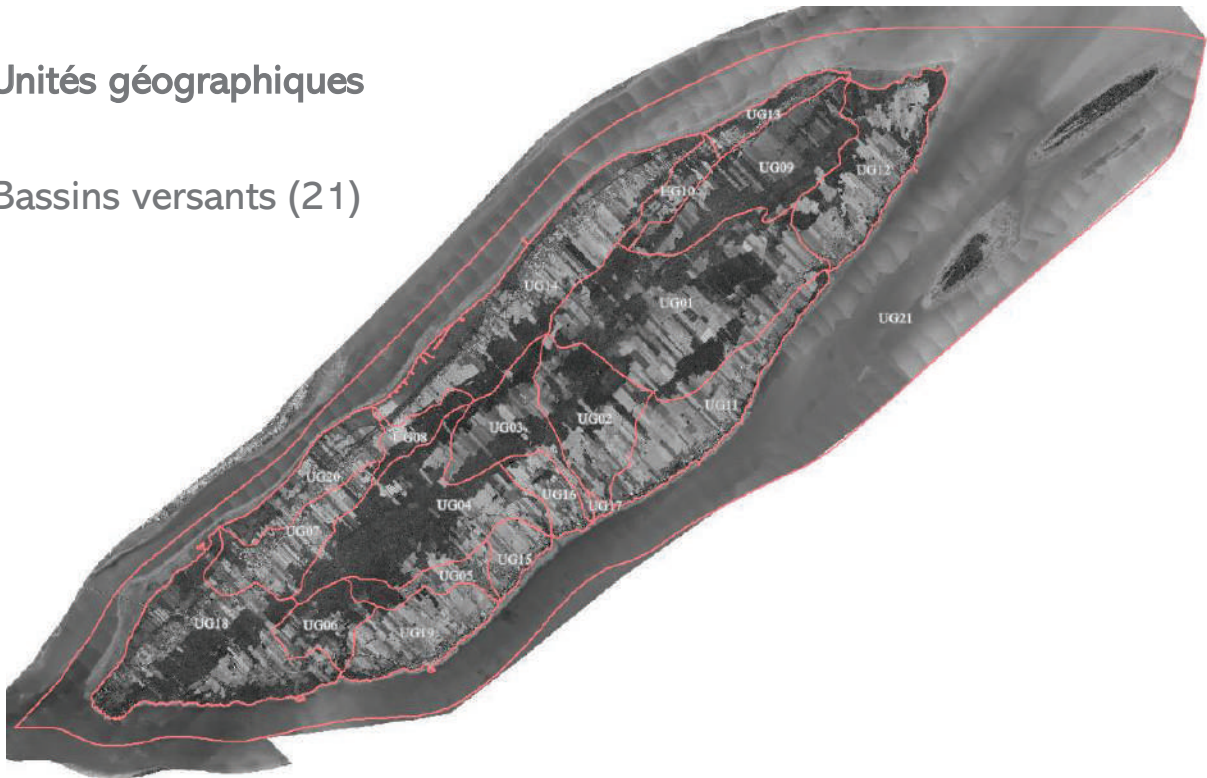
Objectif : identifier les milieux d'intérêt pour la conservation sur le territoire de la MRC



Étape 3 – Diagnostic des MHH

Unités géographiques

Bassins versants (21)



Plan régional des milieux humides et hydriques



57

Étape 3 : Diagnostic des MHH Analyse FFOM

Objectifs :

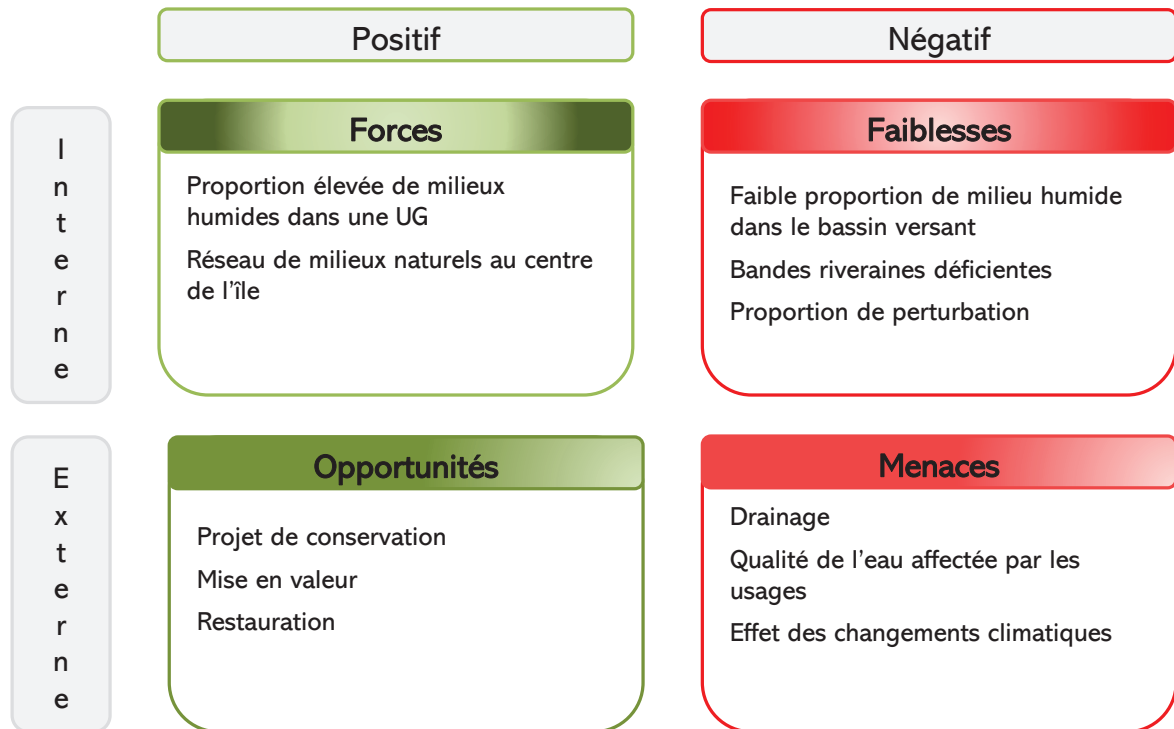
- Orienter les priorités de conservation en tenant compte des enjeux réels, tangibles et, surtout, ciblés
- Va mener à l'élaboration d'orientation et d'objectifs de conservation par unité géographique



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

58

Analyse FFOM (exemple)

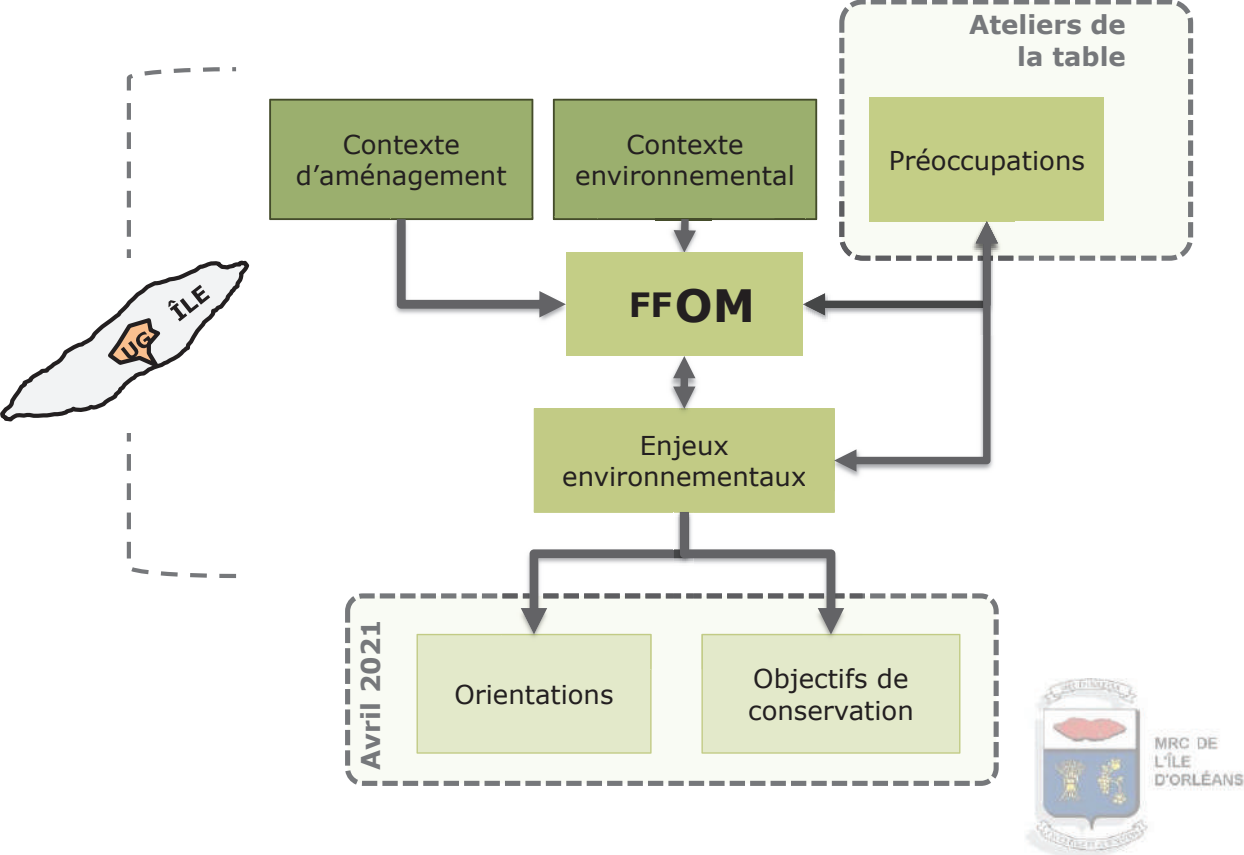


Enjeux environnementaux

Grands enjeux environnementaux et services écologique des milieux qui s'y rattachent

- Maintien ou amélioration de la qualité de l'eau
- Maintien ou amélioration de l'approvisionnement en eau
- Atténuation et adaptation aux inondations et à l'érosion
- Maintien ou amélioration de la biodiversité
- Pérennité des écosystèmes
- Qualité des paysages
- Cohabitation harmonieuse des différentes fonctions du territoire

Conclusion et constats



Annexe 2 — Document sur les statuts de la Table de concertation



PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Statuts de la Table de concertation

CONTEXTE

Dans le cadre de sa démarche d'élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), la MRC de l'Île d'Orléans a constitué une table de concertation représentative de son milieu afin de poursuivre la réflexion sur le Plan qui reflétera les divers besoins et intérêts des parties prenantes de l'Île-d'Orléans.

Les détails entourant la démarche entreprise par la MRC de l'Île-d'Orléans pour concevoir son PRMHH sont disponibles sur le site Web mrc.iledorleans.com > [aménagement-du-territoire](#).

RÔLE DE LA TABLE DE CONCERTATION

La Table de concertation agira comme canal privilégié d'échanges durant l'élaboration du PRMHH qui doit être remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 16 juin 2022. Pour ce faire, la Table aura à :

- Identifier et partager les besoins et intérêts des diverses parties prenantes du territoire de la MRC de l'Île d'Orléans;
- Prendre part aux réflexions d'élaboration du PRMHH qui devra orienter suffisamment tôt les décisions en matière de conservation et d'utilisation durable des MHH;
- Garder en vue l'intégration des trois principes directeurs des PRMHH, comme stipulé dans la [Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques \(2017\)](#) :
 - favoriser l'atteinte du principe d'aucune perte nette
 - assurer une gestion cohérente par bassin versant
 - tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques.

ENGAGEMENTS POUR UN BON DÉROULEMENT DES RENCONTRES

La MRC s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires pour permettre aux membres de participer de façon significative aux discussions;
- Répondre dans la mesure du possible aux demandes, aux commentaires et aux suggestions exprimés par les membres de la Table;
- Rendre disponibles sur le site Internet de la MRC les documents relatifs aux travaux de la Table;
- Effectuer une rétroaction publique sur la prise en compte des commentaires.

Les membres s'engagent à :

- Participer de façon volontaire et active aux travaux de la Table;
- Participer à un minimum de trois rencontres entre février 2021 et mars 2022;
- Se familiariser avec la documentation fournie par la MRC en cours de démarche;
- Exercer leur rôle avec le souci de bien représenter les intérêts de leur secteur et dans le meilleur intérêt de la collectivité
- Faire profiter la Table de leurs connaissances et de leur raisonnement;
- Valider les comptes rendus sommaires des rencontres;
- Respecter les règles de fonctionnement adoptées par consensus.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les rencontres seront encadrées par un animateur externe pour permettre aux participants d'échanger de façon efficace et en suivant le déroulement établi.

Les règles de fonctionnement de la Table sont :

- Favoriser un dialogue franc, honnête et courtois au cours des rencontres, dans le respect du mandat. Les activités de la Table resteront souples et sans formalité excessive;
- Privilégier le consensus (accord général entre les membres) lors de la formulation d'idées et de recommandations en lien avec le projet.
- Un compte rendu sera rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres de la Table pour commentaires et acceptation.

COMPOSITION

La Table de concertation est composée de 30 personnes issues de la communauté et d'organismes, et représente les intérêts variés de la population :



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Catégorie	Organisation	Nom des membres	Siège
Secteur municipal	Citoyens et citoyennes	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans : Normand Gagnon	5 (Possibilité de 6)
		Sainte-Famille : Francis Blouin	
		Saint-François : Valérie Lemelin	
		Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans : Gabriel Blouin	
		Saint-Laurent : Philippe Vaillancourt	
		Sainte-Pétronille : siège vacant	
	Direction générale des municipalités	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans : Nicolas St-Gelais	6
		Sainte-Famille : Sylvie Beaulieu	
		Saint-François : Marco Langlois	
		Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans : Chantal Daigle	
		Saint-Laurent : Michelle Moisan	
		Sainte-Pétronille : Jean-François Labbé	
	Élus et élues des municipalités	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans : Alain Dion	6
		Sainte-Famille : Jean-Pierre Turcotte	
		Saint-François : Dominique Labbé	
		Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans : Jean-Claude Pouliot	
		Saint-Laurent : Debbie Deslauriers	
		Sainte-Pétronille : Harold Noël	
	Direction générale de la MRC	Chantal Cormier	1

Catégorie	Organisation	Nom des membres	Siège
Secteurs agricole et forestier	Agriculteurs et agricultrices	Jonathan Blais	3
		Amélie Coulombe	
		Patrick Plante	
	Union des producteurs agricoles (UPA)	François Blouin	2
		Kelyna Djoon-Poulin	
	Réseau de lutte intégrée Orléans (RLIO)	Patrice Thibault	1
Groupes environnementaux	Syndicat des producteurs forestiers	Caroline Houde	1
	Association forestière des deux rives (AF2R)	Kim Dubois	1
	Table de concertation régionale (TCR) pour une gestion intégrée du Saint-Laurent de la zone de Québec (CMQ)	Anthony Kish	1
	Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Capitale-Nationale	David Viens	1
	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Québec Chaudière-Appalaches	Hamida Hassein-Bey	1
	Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'eau (G3E)	Flavie Noreau	1
TOTAL			30

Personnes-ressources au PRMHH	MRC de l'Île-d'Orléans	Simon Lemieux	1
		Edison Sierra	1
	Groupe Hémisphères	Marie-Ève Dion	1
Animation et coordination de la table	Transfert Environnement et Société	Alexandra Boileau	1
		Benoit Théberge	1
	TOTAL		5

Annexe 3 — Questions envoyées à la MRC après l'Atelier #1

Les questions suivantes ont été répertoriées à la suite de l'Atelier #1. Elles sont issues du sondage de rétroaction de l'atelier ou d'échanges courriel entre membres. Les réponses ont été fournies par la MRC. Certaines d'entre elles ont été reportées à la [Foire aux questions](#) sur la page du PRMHH (site web de la MRC).

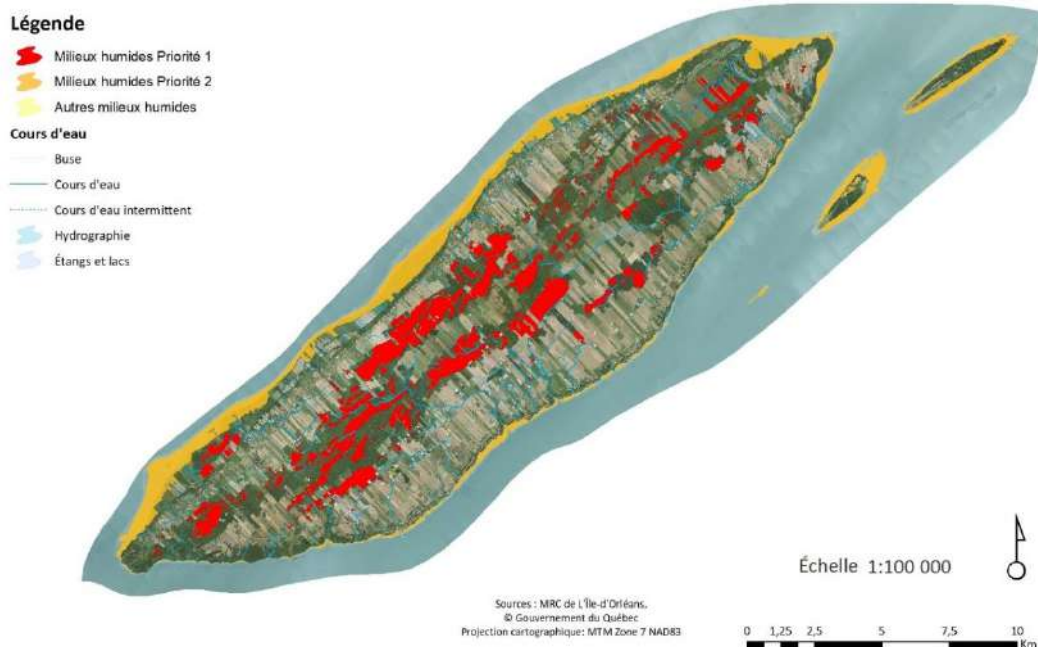
Portrait global des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC

Q : À la page 29 du rapport du Groupe Hémisphères, il est écrit que 20% des 600 bassins d'irrigation sont considérés comme des milieux humides. Quels sont les critères qui ont permis de les identifier comme milieux humides? Quels sont les critères ayant mené à établir cette distinction entre étangs d'irrigation (anthropiques) reconnus comme milieux humides (125) et ceux ne l'ayant pas été (475). Est-il raisonnable de penser que les premiers sont situés à proximité (- de 100 m) ou à l'intérieur de milieux humides (ou complexes de milieux humides) d'une certaine valeur écologique?

R : Tous les bassins connectés au réseau hydrographique ont été considérés comme milieu humide. Ceux-ci sont clairement alimentés par l'eau de surface. Tous les bassins situés dans un milieu humide ont aussi été considérés comme milieu humide. Ils sont probablement alimentés par l'eau de surface et/ou par résurgence de la nappe, qui est habituellement élevée dans un milieu humide.

Q : Peut-on préciser (localiser) les aires d'étude de priorité 1 et de priorité 2 dans le rapport et justifier ces deux catégories.

R : Cette priorité a été établie en fonction du contexte de la MRC de l'Île-d'Orléans ainsi que de l'échéancier et de la réalité budgétaire.



Q : Étant donné que les cartes ne semblent pas montrer l'ensemble des milieux humides ou étangs anthropiques (comparaison entre cartes du rapport de Groupe Hémisphères, celles de Canards Illimités et Google Earth) et conformément au mandat donné dans le devis d'appel d'offres du 14 mai 2020 visant notamment à « compléter le contexte environnemental du territoire de la MRC [...] », n'y aurait-il pas lieu justement de compléter l'inventaire déjà réalisé et d'ajouter les nouvelles données (issus de Google Earth et de vérifications terrains) de même que celles manquantes actuellement aux cartes déjà produites par Hémisphères? N'y aurait-il pas lieu de dresser des cartes complètes faisant apparaître tous les milieux humides, sans exception, puisque la classification de ces milieux, en termes de valeur, devrait normalement venir après avoir disposé de toutes les données?

R : La campagne de terrain réalisé par Groupe Hémisphères à l'été 2020 a permis de valider la présence ou l'absence de milieux humides. Les autres sources de données découlaient d'un travail de cartographie, sans validation sur le terrain. L'ensemble des données disponibles ont été utilisées. Notamment, les images aériennes officielles de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) dont la plus récente date de l'année 2018. Une des actions importantes du PRMHH pourra consister à acquérir des données supplémentaires sur les milieux humides et hydriques de l'île ainsi qu'à mettre à jour le portrait environnemental de manière périodique.

Q : Au dernier paragraphe de la section 7.1 on mentionne le complexe CMH38; ne s'agit-il pas plutôt du complexe CMH58?

R : Il s'agit bien du CMH38, qui se trouve dans les unités géographiques (UG) 05 et 06.

MHH / étangs d'irrigation : rechargement et besoins en eau

Q : Dispose-t-on de données sur les volumes d'eau tirés de ces étangs d'irrigation?

R : Nous ne disposons pas de ces données. Toutefois, l'acquisition de telles données peut être une action potentielle du PRMHH.

Q : Ces étangs recueillent-ils leur eau principalement du ruissellement (fonte des neiges et pluies), d'un cours d'eau ou de la nappe phréatique, ou encore de plusieurs sources à la fois? A-t-on des données là-dessus?

R : L'alimentation en eau va dépendre de leur localisation, mais elle peut être de plusieurs sources à la fois. Ceux connectés au réseau hydrographique seront alimentés par l'eau du cours d'eau. Pour ceux en milieu humide, ils seront probablement alimentés par l'eau souterraine. Cela est basé sur le positionnement des bassins. Ces bassins ont possiblement été construits en milieu humide et hydrique justement parce que l'eau est en surface ou près du niveau du sol.

Q : Y a-t-il un historique statistique sur la variation de la nappe phréatique du printemps, à l'été et à l'automne? Le niveau de la nappe n'est pas la même partout.

R : Nous ne disposons pas de ces données. Toutefois, l'acquisition de telles données peut être une action potentielle du PRMHH.

Q : Connait-on les besoins en eau pour l'ensemble des activités réalisées à l'Île d'Orléans (dont les besoins domestiques)? Connait-on la capacité maximale durable des nappes phréatiques à fournir de l'eau? Connait-on les spécificités locales à ce sujet?

R : Nous ne disposons pas de ces données. Toutefois, l'acquisition de telles données peut être une action potentielle du PRMHH.

Valeur et intérêt des MHH

Q : A-t-on tenu compte de l'importance des milieux humides de petites superficies pour la faune (ex. : reproduction des amphibiens, soutien de petites populations permanentes de rat musqué ou herpétofaune, etc.) dans la classification (détermination de la valeur) des MH?

R : Dans les fonctions remplies par les milieux humides, les habitats d'intérêts pour la faune ont été évalués. Les milieux ouverts et inondés (marais, étang naturel) font partie des types de milieux considérés comme habitat d'intérêt, puisqu'il s'agit de milieux de reproduction pour entre autres l'herpétofaune, les canards et certains mammifères comme le rat musqué.

Q : D'ici à ce que le travail soit réalisé et la démarche de PRMHH complétée, ne serait-il pas pertinent d'instaurer un moratoire sur toute intervention dans ou à proximité de milieux humides ou tout autre outil assurant la protection provisoire des MHH jusqu'à l'avènement des réglementations municipales conformes au schéma d'aménagement amendé ?

R : Les milieux humides et hydriques bénéficient déjà d'une protection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et les règlements qui en découlent. Cette législation encadre justement les interventions dans ou à proximité de milieux humides. Selon ce qui a été révélé au cours de la démarche de concertation, le problème actuel semble être le non-respect de la législation déjà en vigueur, tant provinciale que municipale.

Q : Ne serait-il pas pertinent que la MRC initie dès maintenant une campagne d'information et de sensibilisation (large et ciblée) sur les milieux humides incluant notamment les obligations prévues aux lois actuellement en vigueur?

R : Cette question sera présentée à la direction et au Conseil de la MRC. Au dernier atelier, il y a eu plusieurs suggestions allant en ce sens : information et sensibilisation (large et ciblée). Plusieurs partenaires potentiels, déjà présents à la Table de concertation, ont aussi déjà des initiatives en cours ou à venir.

Q : Pourriez-vous fournir un exemple des calculs utilisés pour en arriver à déterminer la valeur écologique et les milieux d'intérêt?

R : Le calcul de la valeur écologique est fait à partir de données cartographiques dans un chiffrier Excel pour les calculs. Les données sont par la suite intégrées dans un logiciel d'analyse spatiale qui réalise la classification par bris naturel.

Q : Est-on en mesure d'évaluer l'empiètement de l'exploitation forestière (coupe, entretien, chemins d'accès) sur les MH forestiers? Est-on en mesure de localiser les érablières exploitées?

R : L'empiètement de diverses activités a été évalué dans le bilan des pertes en MHH. Il a été possible de discriminer l'activité ayant entraîné une perte. En ce qui concerne les érablières exploitées, celles-ci n'étant pas en milieu humide, elles n'ont pas été traitées.

Annexe 4 — Résultats finaux des ateliers participatifs

Bienvenue!

Pour naviguer dans
le fichier, cliquer au
haut de l'écran



Dans chaque cadre
utiliser l'icône "pense-
bête" dans le menu
vertical de gauche pour
ajouter vos idées.

Vous pouvez indiquer
s'il s'agit d'une
préoccupation
régionale ou locale.

Objectif : À partir des enjeux environnementaux, aller chercher vos préoccupations réelles, tangibles et ciblées (environnementales, aménagement du territoire, usages) et ainsi orienter les priorités et objectifs de conservation pour l'Île et par unité géographique.

1) Qualité de l'eau et approvisionnement

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
mê

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)

Préoccupations

Drainage et irrigation des terres agricoles sur le plateau et les conséquences pour les terrains situés en bas du plateau.

À bien des endroits sur l'île, carbone organique total (COT) dans l'eau (12 cas environ).

Compagnie Akifer qui commence à noter des problèmes.

Moins de neige et plus d'eau (CC)

Importance accrue de la réserve des MH du centre de l'île.

Analyse des capacités (approvisionnement etc.) avant acceptation de construction de nouvelles résidences.

Drainage de milieux humides risque de fragiliser les approvisionnements en eau en limitant la recharge des nappes phréatiques

Approvisionnement eau potable (nappe phréatique). Étiage (STP, STL puits privés sec)

St-Laurent au centre en étiage : problème d'approvisionnement en eau

Comment un gain (MH éloigné des municipalités) va apporter de l'eau aux municipalités?

St-Pierre : approvisionnement en eau potable pour le secteur résidentiel. Recherche pour identifier ce qui alimente la nappe phréatique.

Prélèvements d'eau dans les étangs d'irrigation (125 identifiés sur 600). Touchent-ils la nappe phréatique?

Évaluation de l'importance de ces prélèvements (donnée inconnue) / estimation des quantités serait importante

Nettoyage d'asphalte, arrosage de la pelouse en période estivale (sécheresse). Sensibilisation nécessaire!

St-Jean: donne pas d'eau de surface aux vaches parce qu'il y a présence de nitrates

Dans le contexte d'une sécheresse (puits manquent d'eau), ce sont les noyaux villageois où cela arrive ou dans des développements.

Où il y a des conflits d'usages entre citoyens parce que chaque puits cannibalise les autres puits.

Renouvellement aquifère (services écologiques)

Quelques résidences qui ont des problématiques d'approvisionnement en période de sécheresse. Problèmes qui vont s'empirer.

2) Inondations et érosion

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
linges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)

Préoccupations

Perte de
terrains sur le
bord du
fleuve. Arbres
dans le fleuve.

L'érosion des
berges dans le
secteur Sud

On ne retrouve plus
les trois étages du
littoral (littoral
supérieur, moyen et
inférieur) sur des
bonnes sections de
la rive sud.

St-Jean : mur en très
mauvais état.
Épicerie accotée sur
le mur. Bâtiments
très près. Bonnes
tempêtes plus
fréquentes.

Beaucoup de
chalets et
proprios dans
le bas de
St-Jean

Beaucoup de
circulation en VTT et
skidoo dans les
milieux humides.
Que ce soit les
milieux centraux ou
ceux en périphérie
de l'île.

Ste-Pétronille: dans
le secteur du quai.
Rue Gagnon, rue
Horacio Walker.

Enrochement une
solution, mais
enrocher seulement
1 terrain va
endommager les
terrains voisins

Les changements
climatiques et les
événements météo
majeurs plus
fréquents risquent
d'augmenter les
risques d'inondation
et d'érosion.

La protection des
milieux humides est
d'autant plus
important pour
servir d'éponge.

St-François
infirmerie sur le
bord de l'eau;
reprendre du terrain
pour reprotéger

Rivière
Dauphine qui
peut déborder
régulièrement
printemps.

Rivière-du-Moulin :
plus près du chemin
Royal, secteur qu'on
doit surveiller
chaque printemps
(risques personnes
et propriétés).

3) Biodiversité et écosystèmes

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
linges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)

Préoccupations

Si on vise
perte zéro:
quels milieux
humides on
protège?

Oubli de
certains
milieux
d'intérêt vs
ceux
identifiés.

Les propriétaires ont
peu de connaissance
sur les types de
milieux qui se
trouvent sur leur
terrain. Ainsi que la
biodiversité qui s'y
trouve. Il est alors
difficile de croire qu'il
y a un respect de la
réglementation.

Peu ou pas de
connaissance de la
réglementation
concernant la
qualité de
l'environnement et
les espèces
menacées et
vulnérables.

Il serait souhaitable
de choisir les
milieux humides à
conserver en
fonction des
espèces à statut et
des espèces en
déclin.

Peu de milieux
naturels accessibles
à tous où il est
possible de mettre
en valeur les milieux
humides et
hydriques et de faire
de l'éducation.

4) Paysages et cohabitation harmonieuse

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
mènges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)



Préoccupations

La foresterie est considérée comme une activité qui assure une utilisation durable des milieux humides. Rappelons que les activités forestières ont un effet temporaire sur le milieu!

Bandes riveraines et MH pas nécessairement ensemble. Pas beaucoup de protection au niveau des rivières.

Dézonage de certaines terres agricoles en zone de milieux humides où il y a eu gain

Travail de sensibilisation nécessaire pour la compréhension de l'importance économique à plus long terme de la protection des milieux naturels et des services écologiques.

5) Autres (à classer)

CONSIGNES

À compléter
en mode

ue-
inges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)



Préoccupations

Que le respect de la réglementation provinciale sur les milieux humides soit suffisant. Ne pas alourdir la réglementation...

Certains milieux humides parfois difficiles à identifier. Prévoir de rendre facilement disponible la carte des milieux humides pour tous les propriétaires. Prévoir aussi des activités d'information.

Projets connexes à celui de la construction du nouveau pont (piste cyclable, infrastructures comme un belvédère) prévus en milieu humide = non-sens

Advenant que le propriétaire forestier ne puisse intervenir dans son boisé, il faudra prévoir une compensation financière.

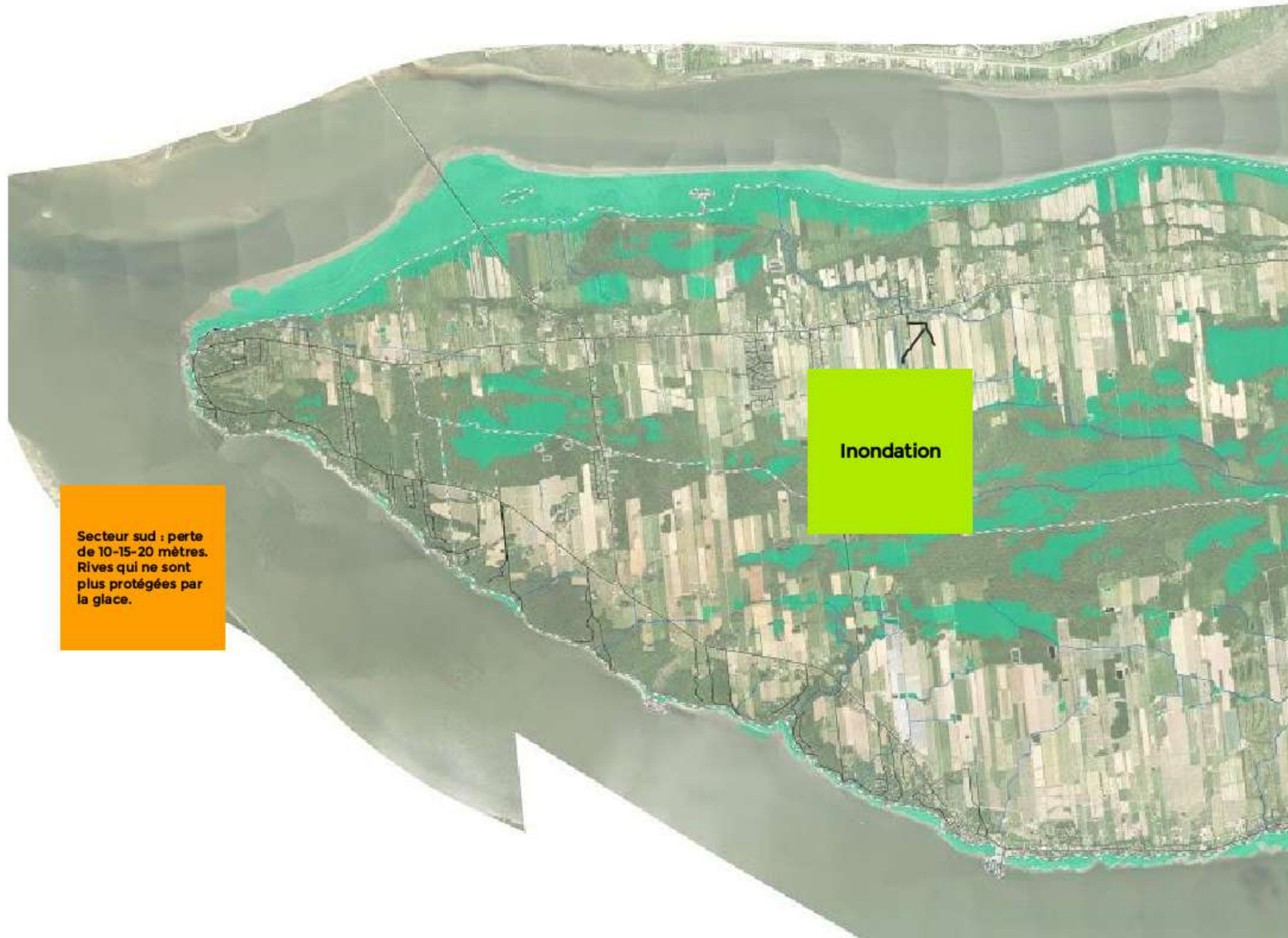
Est-ce que la MRC a identifié des zones d'intervention prioritaires relativement aux enjeux soulevés?

L'aspect taxation : les propriétaires fonciers sont les seuls à être impliqués dans ce plan.

Préoccupations ciblées

CONSIGNES

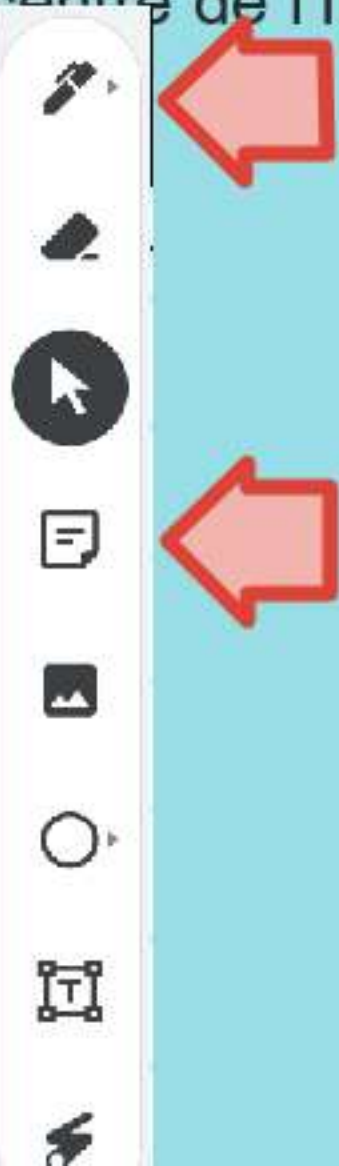
Au besoin,
localiser
certains items
sur la carte de
l'ouest de l'Île



Préoccupations ciblées

CONSIGNES

Au besoin,
localiser
certains items
sur la carte du
centre de l'Île



Préoccupations ciblées

CONSIGNES

Au besoin,
localiser
certains items
sur la carte de
l'est de l'Île



**Camp
St-François
(perte de
terrain)**

**Inondation (perte
15-20 pieds); Moins de
couvert de glace; Plus
grands dommages
(Ensemble de la rive
sud); Notion de
stratégie de
stabilisation régionale
(sinon effet de boues)**

Bienvenue!

Pour naviguer dans
le fichier, cliquer au
haut de l'écran



Dans chaque cadre
utiliser l'icône "pense-
bête" dans le menu
vertical de gauche pour
ajouter vos idées

Objectif : Faire ressortir les éléments positifs (forces et opportunités) en lien avec le PRMHH de votre point de vue et recueillir les initiatives en cours ou en développement au niveau des enjeux

1) Qualité de l'eau et approvisionnement

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
linges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)

Forces

Projet de conservation volontaire des milieux humides piloté par l'AF2R + CRE a aussi des ententes de conservation sur l'île

Producteurs engagés dans la conservation (qualité et approvisionnement) depuis longtemps - Éléments extrêmement importants

Grande proportion de l'irrigation qui se fait goutte à goutte (moins de consommation d'eau)

La mise en place des réseaux d'égout dans les municipalités a contribué à l'amélioration de la qualité de l'eau. Jusqu'à maintenant 5 réseaux sont en service et le 6e (Sainte-Pétronille) le sera prochainement.

La protection des cours d'eau et des milieux humides facilement identifiable est intégrée aux pratiques forestières depuis longtemps.

Opportunités

Possibilité de préserver les milieux humides pour sécuriser les approvisionnements et la qualité de l'eau

Programmes de sensibilisation et de suivi de rivières (G3E)

Opportunité de créer des alliances avec les propriétaires pour initier des projets de compensation pour perte de MH

Projets par les producteurs de lait (eau d'irrigation) - Approche collective sur la qualité de l'eau - biodiversité - réduction des pesticides - (68 producteurs qui ont adhéré)

Adhésion des producteurs (Force) - Depuis 2019 / C'est en cours + élargir les bandes riveraines (P. Thibault) - 12 points suivis - Financement limité / Rapport d'étape pourra être partagé

Projet de recherche au niveau de la MRC avec financement confirmé - Utilisation raisonnée de l'eau (meilleur rendement)

Éduquer les citoyens sur l'effet des milieux humides sur la qualité de l'eau.

Opportunité de revenir à l'option de pomper l'eau de la chute Montmorency pour les besoins de l'IO vs approche historique de creusage d'étangs et de lacs (qui n'est pas durable)

2) Inondations et érosion

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
linges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)

Forces

Les nombreux
milieux humides
riverains qui
protègent les rives
de l'érosion - Ex:
marécage riverain et
marais riverain

Érosion : dans les
systèmes de rotation
des champs, maintien
d'une couverture de
sols qui protège les
sols de l'érosion, ex.:
blé d'automne
(pratiques
agro-environnemental
es appliquées par
plusieurs)

Enjeu de l'érosion
important sur le
côté sud de l'île (2
interventions) (à
documenter)

Travail fait par
St-François pour
préparer des plans
de gestion de
l'érosion avec une
vision d'ensemble
(caractérisation de
la rive avec plan
d'intervention ciblé)

Grande
superficie de
marais et
marécages
riverains au
Nord de l'île.

Nous avons des
organisations en place
actives sur le territoire
qui sont en mesure de
réaliser des projets de
restauration des rives
des cours d'eau ou
restaurer des milieux
humides

Bonnes pratiques
agro-environnemental
es - Ex.: Bassin de
rétention d'eau dans
des endroits ciblés
pour éviter les
déversements massifs

Opportunités

La protection des
milieux humides
pourra assurer dans
le futur un tampon
limitant les pic de
débits dans les
cours d'eau et
limiter les cours
d'eau

Le PRMHH est une
bonne opportunité
pour faire connaître
l'importance de la
protection des
bandes riveraines

Le PRMHH nous
permettrait aussi
d'identifier les milieux
susceptibles d'être
restaurés pour
protéger des rives en
érosion ou pour
restaurer un milieu
humide qui limiterait
des risques
d'inondation

Potentiel de guide
de bonnes pratiques
à venir (capacité de
suivi est un enjeu)

3) Biodiversité et écosystèmes

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
mènges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)

Forces

Projet de conservation volontaire des milieux naturels - piloté par l'AF2R. C'est un projet de sensibilisation des propriétaires de milieux naturels incluant les milieux humides. Le CRE réalise également ce type de projet.

2019-2022 -
Projet de
conservation
volontaire en
cours

Plusieurs habitats
d'intérêt et peu
perturbés (à mettre
en valeur) et bien
documentés (cf.
Université Laval)

Brise-vents
aménagés qui ont
un impact sur la
biodiversité et ilots
de biodiversité
(appliqués par
exemple par les
producteurs bio)

Beaucoup de
milieux
humides
différents sur
une petite
superficie.

Plusieurs espèces à
statuts et espèces
migratrices utilisant
les battures et les
milieux humides
adjacents.

Opportunités

Potentiel de créer un
guide sur les bonnes
pratiques en milieu
humide et hydrique
que ce soit au niveau
agricole, forestier
(pour les propriétaires
qui ne font pas affaire
avec des
professionnels) ou
utilisation récréative

Le PRMHH est une
bonne opportunité
pour faire de
l'éducation quant à
la biodiversité
présente sur l'île
d'Orléans et la façon
de la conserver.

Désir de la
Fondation Félix
Leclerc de mettre en
valeur et de rendre
accessible ces
milieux humides.

Possibilité de faire
de la conservation
légale afin de
préserver des
habitats d'espèces
menacées ou
vulnérables.

Grâce à l'apport de
Capitale Nature:
organisme de
conservation
régional réunissant
les principaux
acteurs de la
conservation de la
région

Plan de conservation
de la ZICO des
Battures-de-Beauport
et du Chenal de l'île
d'Orléans: actions à
venir pour restaurer
l'habitat de la faune
aviaire (plusieurs
espèces utilisent les
rives), caractériser les
EEE.

PRMHH peut
permettre la mise en
valeur des milieux
naturels afin de faire
de l'éducation et de
permettre à la
population
d'augmenter leur
sentiment
d'appartenance.

4) Paysages et cohabitation harmonieuse

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
linges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)

Forces

Le paysage de l'Île d'Orléans est reconnu mondialement et ce grâce à la préservation entre autres la préservation d'une bonne partie des milieux naturels

Sur la cohabitation : intéressant d'avoir une concentration de MH au centre et les pratiques agricoles plus en périphérie (avantage naturel / séparation naturelle des secteurs et des usages)

Opportunités

Plan de conservation de la ZICO des Battures-de-Beauport et du Chenal de l'Île d'Orléans: Projet à venir concernant l'accès au fleuve (Possibilité avec l'ancien pont).

Se référer au plan de conservation du site patrimonial de l'IO

LE PRMHH peut permettre la mise en valeur de milieux humides dans le but de les rendre accessibles au public afin que l'on se les approprie.

Possibilité de modifier le schéma d'aménagement au besoin

5) Autres (à classer)

CONSIGNES

À compléter
en mode
remue-
linges

Ajouter
un pense-
bête
(post-it)

Forces

Sensibilisation aussi
aux entreprises
d'excavation. Elles
devraient être
visées pour une
conservation
durable.

Belle opportunité
pour sensibiliser et
former les
travailleurs du
milieu agricole.

Le G3E prépare des
formations pour le
milieu agricole et les
entreprises de la Côte
de Beaupré pour
sensibiliser à la ZICO,
sa richesse, sa
biodiversité et les
services écologiques
rendues.

Le G3E est reconnue
pour ses ateliers de
science citoyenne et
son expérience en
vulgarisation
scientifique.

Quels sont les
projets positifs et
collaboratifs qui
pourraient être
menés entre un
propriétaire privé et
la
MRC/municipalité?

Opportunités de
sensibilisation
auprès des
propriétaires sur les
services
écologiques des
milieux humides et
hydriques

Recherche et mise
en œuvre de
technologie à
moindre risque pour
les milieux humides
avec l'agriculture, le
tout subventionné
de façon acceptable

Opportunités

Opportunité pour la
CPTAQ d'abandonner
/ récupérer des terres
agricoles qui ne sont
plus utilisées pour
création de MH
(secteur nord de l'île)
qui peut servir de
vitrine de
sensibilisation / accès
au fleuve

Réserve exprimé par
rapport à
l'ingérence sur des
terres privées et par
rapport à la mission
de CPTAQ

Avenue de dézonage
peu probable selon
l'UPA (terres en friche
demeurent des terres
agricoles qui peuvent
contribuer à lutter
contre certaines
problématiques : ex:
érosion)